



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Établissements humains

(Programme 12 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	7
A. Organes directeurs	13
B. Direction exécutive et administration	14
C. Programme de travail	21
Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbains	21
Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain	26
Sous-programme 3. Économie urbaine	30
Sous-programme 4. Services urbains de base	35
Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles	38
Sous-programme 6. Réduction des risques et relèvement	42
Sous-programme 7. Recherche et renforcement de capacités	46

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

** A/69/6/Rev.1.



D. Appui au programme	49
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2016-2017	52
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	53
III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017	54

Vue d'ensemble

Tableau 15.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015 ^a	23 130 300
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	(2 040 900)
Nouveaux mandats	1 377 700
Variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions)	(128 400)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(68 700)
Variation	(860 300)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	22 270 000

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 15.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL

Orientation générale

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à cette question dans le système des Nations Unies. Son mandat découle du Programme pour l'habitat adopté en 1996 à Istanbul, à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) – dont l'objectif est double, à savoir un logement convenable pour tous et des établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé. Il est également défini dans la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et la résolution 56/206, par laquelle elle a transformé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en ONU-Habitat et la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat.
- 15.2 ONU-Habitat trouve en outre son origine dans d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), tel celui consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, ainsi que l'objectif du Plan de mise en œuvre du Sommet

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

mondial pour le développement durable qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

- 15.3 Par sa résolution 24/15 en date du 19 avril 2013, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé un plan stratégique sexennal (2014-2019), dont la mise en œuvre se fera au moyen de trois cadres stratégiques et budgets-programmes biennaux, pour 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019. L'orientation stratégique de ces cadres devrait s'inspirer du programme de développement pour l'après-2015, après son approbation par l'Assemblée générale, et des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir en 2016.
- 15.4 Les villes doivent relever des défis sans précédent sur le plan démographique, environnemental, économique, social et spatial. L'urbanisation connaît un essor spectaculaire : plus de la moitié de l'humanité vit désormais en zones urbaines et, d'ici à 2030, 6 personnes sur 10 seront des citadins. Faute d'une véritable planification urbaine, l'un des défis les plus redoutables, aujourd'hui comme dans les prochaines décennies, sera de savoir comment répondre aux besoins de logement, d'alimentation en eau et d'assainissement des populations urbaines en pleine expansion.
- 15.5 Les changements climatiques, problème environnemental majeur, constituent une grave menace pour l'urbanisation durable, les villes contribuant sensiblement au réchauffement mondial et émettant jusqu'à 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes ne disposent pas des moyens nécessaires pour élaborer et appliquer des mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ni pour se doter des moyens d'être résilientes et d'intervenir efficacement en cas de catastrophes liées aux changements climatiques ou imputables à d'autres phénomènes.
- 15.6 La gestion des déchets et l'assainissement constituent une autre préoccupation majeure en matière d'environnement. Pour les villes des pays développés, il est devenu extrêmement difficile de gérer le milieu bâti tout en maîtrisant la pollution et la dégradation de l'environnement; pour les villes des pays en développement, la tâche est quasiment insurmontable, moins de 35 % d'entre elles étant en mesure de traiter leurs eaux usées.
- 15.7 En raison de la crise économique mondiale qui a commencé en 2008, l'urbanisation s'inscrit aujourd'hui dans le contexte d'une conjoncture mondiale affaiblie offrant de moins bonnes perspectives d'investissement dans certaines parties du monde. Le ralentissement de la croissance économique pourrait avoir des répercussions sur les programmes d'assainissement des bidonvilles et de lutte contre l'apparition de taudis, ainsi que sur les projets de rénovation urbaine et de réduction de la pauvreté, qui ne sont généralement pas prioritaires, et compromettre sérieusement les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, certains pays, dont beaucoup en Afrique, ont connu une croissance positive ces dernières années, ce qui pourrait permettre à l'urbanisation, si elle était planifiée, de contribuer sensiblement au développement durable.
- 15.8 Les problèmes sociaux, notamment l'aggravation de la pauvreté dans les zones urbaines, la prolifération des taudis et bidonvilles, le creusement des inégalités et la montée de la criminalité, sont le produit de facteurs démographiques, économiques et parfois environnementaux. Si l'urbanisation s'accompagne de nombreux problèmes, elle offre toutefois de nombreuses possibilités de diversifier les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, en particulier dans le cadre de la planification et de l'aménagement du milieu urbain.
- 15.9 Afin de relever les défis susmentionnés conformément au plan stratégique, ONU-Habitat mènera à bien son programme de travail par l'intermédiaire de ses services thématiques et bureaux régionaux qui, coordonnés par la Division des programmes, mettront en œuvre les sept sous-programmes suivants :

- a) Sous-programme 1 : Législation, foncier et gouvernance urbains;
 - b) Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain;
 - c) Sous-programme 3 : Économie urbaine;
 - d) Sous-programme 4 : Services urbains de base;
 - e) Sous-programme 5 : Logement et assainissement des bidonvilles;
 - f) Sous-programme 6 : Réduction des risques et relèvement;
 - g) Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités.
- 15.10 Les principales stratégies mises en œuvre par ONU-Habitat et ses partenaires pour remédier aux problèmes en matière d'urbanisation et d'établissements humains consisteront notamment à sensibiliser l'opinion aux questions de développement durable des villes, à donner des conseils de politique générale fondés sur l'expérience, à renforcer les capacités, à élaborer des outils et des normes reposant sur les meilleures pratiques, à mettre en place des projets pilotes et à prêter assistance aux gouvernements, aux autorités locales et à d'autres organismes publics chargés des questions urbaines. En complément de ces activités, ONU-Habitat mettra également en œuvre une stratégie de sensibilisation et de communication destinée à mieux informer le public et à renforcer les partenariats existants.
- 15.11 Le sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains) permettra de fournir aux gouvernements et aux municipalités un appui politique et opérationnel dans les domaines précités. En se fondant sur les données d'expérience du Réseau mondial d'outils fonciers, ONU-Habitat examinera, en partenariat avec les associations d'autorités locales et à la demande des États Membres, les problèmes et les possibilités que présente l'occupation des sols en milieu urbain et contribuera à l'élaboration d'une législation et de modèles de gouvernance adaptés à la coopération entre municipalités. En outre, il s'efforcera de promouvoir les directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous, ainsi que l'insertion et la participation sociales.
- 15.12 Le sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) permettra de fournir aux administrations municipales et nationales un ensemble de méthodes, directives et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité, dans le cadre d'une planification et d'un aménagement à plusieurs échelles (bidonville, quartier, ville, région, pays et groupe de pays). Il aidera également à déterminer comment la planification et l'aménagement en milieu urbain peuvent améliorer les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera particulièrement à promouvoir, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à niveaux multiples, un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des villes, en recourant, selon les besoins, à l'utilisation mixte des terrains, à la diversification et à une meilleure desserte.
- 15.13 Le sous-programme 3 (Économie urbaine) vise à promouvoir des stratégies et des politiques qui permettront aux villes d'être mieux à même de concrétiser leur potentiel en tant que moteur du développement économique et d'améliorer leur contribution à l'emploi et à la création de richesses. Il contribuera en particulier à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques urbaines efficaces en faveur du développement économique local, à la création d'emplois décents et productifs et de moyens d'existence satisfaisants en milieu urbain, notamment pour les jeunes, et à l'amélioration des finances au niveau municipal. ONU-Habitat s'emploiera à mettre en œuvre les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable relatives au développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans le contexte du développement urbain.

- 15.14 Le sous-programme 4 (Services urbains de base) mettra l'accent sur le renforcement des cadres politiques et institutionnels en vue d'élargir l'accès aux services de base en milieu urbain, particulièrement pour les citoyens pauvres. Une aide politique et technique sera fournie aux pays partenaires et aux autorités locales. Le sous-programme aura quatre grands thèmes, à savoir : a) l'eau et l'assainissement; b) la gestion des déchets urbains; c) les déplacements en milieu urbain; d) l'énergie en milieu urbain.
- 15.15 L'exécution du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles) se fera selon une double démarche consistant, d'une part, à améliorer l'offre de logements à des prix abordables en mettant sur le marché des terrains viabilisés et des logements en quantité suffisante pour enrayer la prolifération des taudis et des bidonvilles et, d'autre part, à entreprendre des programmes municipaux et nationaux de réhabilitation des bidonvilles afin d'améliorer les conditions de logement et la qualité de vie des habitants.
- 15.16 Le sous-programme 6 (Réduction des risques et relèvement) vise à réduire les risques en milieu urbain et à intervenir en cas de crise urbaine, grâce au programme en faveur de villes résilientes et au programme pour l'aménagement des quartiers insalubres. Les travaux de ce sous-programme porteront sur les villes touchées par des crises et concerneront tant la prévention que les interventions en cas d'urgence.
- 15.17 Dans le cadre du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités), les résultats des activités mondiales de suivi et d'évaluation seront présentés aux gouvernements et aux partenaires du Programme pour l'habitat dans le *Rapport sur l'état des villes dans le monde*. Des statistiques officielles seront publiées au niveau mondial dans le cadre du Programme concernant les indicateurs urbains et un appui donné au recueil des connaissances locales sur le milieu urbain. Des services d'experts seront prévus pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles.
- 15.18 Pour mettre en œuvre les sous-programmes, ONU-Habitat continuera d'utiliser la structure matricielle dans laquelle chaque service collabore étroitement avec les quatre bureaux régionaux chargés de mener à bien les programmes et projets aux niveaux national et régional, sous la supervision de la Division des programmes, qui coordonne également les travaux opérationnels et normatifs. Les bureaux régionaux dirigent l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat aux niveaux national et régional, en tenant compte des priorités des pays, et rattacheront autant que possible leurs activités au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
- 15.19 ONU-Habitat continuera de mener à bien ses activités de promotion, de sensibilisation et de communication visant à diffuser les travaux normatifs et techniques, afin de consolider son image et son positionnement institutionnels, toucher de nouveaux publics et diffuser des messages clés pour faire mieux connaître, à l'échelle mondiale, la problématique de l'urbanisation durable. Habitat III, le Forum urbain mondial biennal, la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat et les programmes de remise de prix, ainsi que les campagnes et forums urbains nationaux, sont quelques-uns des principaux mécanismes de mobilisation mondiale en faveur des établissements humains et de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.
- 15.20 Pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes concernant la prise de décisions à tous les niveaux et aux inégalités en matière d'accès à la terre et au logement, ONU-Habitat évaluera sous l'angle de la problématique hommes-femmes l'ensemble de ses programmes normatifs et opérationnels prévus, en collaboration avec le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, afin de mettre l'accent sur les activités qui tiennent compte des disparités entre les sexes et les politiques favorables aux femmes. Par ailleurs, il continuera, par l'intermédiaire de la Division des programmes, à faire incorporer dans chacun des sept sous-programmes trois autres questions transversales, à savoir les jeunes, les droits de l'homme et les changements climatiques,

de façon que l'ensemble des politiques, des outils de gestion des connaissances et des activités opérationnelles prennent en compte ces questions, tant au stade de l'élaboration qu'à celui de la mise en œuvre. Le Groupe consultatif sur les projets veillera à ce que ces questions transversales soient intégrées systématiquement et de façon cohérente dans tous les descriptifs de projet, y compris ceux qui concernent des pays ne bénéficiant pas des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

- 15.21 Pendant la période biennale 2016-2017, ONU-Habitat continuera de renforcer la gestion axée sur les résultats, conformément à la résolution 24/15 du Conseil d'administration. Afin de renforcer la cohérence des programmes, de mieux harmoniser leur mise en œuvre et de veiller à ce que toutes les unités administratives, y compris les bureaux régionaux, exécutent le programme de travail approuvé, il tiendra des séminaires de programmation annuels pour élaborer un plan de travail annuel à l'échelle de l'organisation. Il surveillera en permanence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique, du programme de travail et du budget grâce au dispositif de responsabilité effective et au système de comptabilité d'exercice et en rendra compte dans son rapport annuel. Des évaluations seront menées à trois niveaux : des évaluations institutionnelles sur les questions d'importance stratégique; des évaluations sur les programmes et projets; enfin, des auto-évaluations sur tous les projets qui auront été terminés pendant l'exercice biennal. D'autres évaluations ponctuelles, notamment des effets des programmes, seront organisées par ordre de priorité et menées comme il aura été prévu. Le programme de travail prendra également en compte les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les conclusions et recommandations du Forum urbain mondial adoptées par l'Assemblée générale. Des efforts particuliers seront faits pour promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'échange de données d'expérience et la coopération triangulaire.
- 15.22 Assurant le secrétariat de la Conférence Habitat III, ONU-Habitat fournira un appui technique, tant au niveau régional qu'au niveau mondial, pour les négociations intergouvernementales sur le document final de la Conférence, qui s'intitulera, si les États Membres en décident ainsi, « Nouveau Programme pour les villes ». Il procédera notamment à l'établissement définitif des rapports régionaux de la Conférence sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des autres buts et objectifs internationaux dans le domaine du logement et du développement urbain durable. Ces rapports feront la synthèse des conclusions des rapports nationaux établis en vue de la Conférence. Un rapport global faisant la synthèse des constatations et conclusions des rapports régionaux sera également établi par le secrétariat de la Conférence durant l'exercice biennal 2016-2017. ONU-Habitat apportera son concours à l'organisation de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence. Il fournira enfin un appui fonctionnel et logistique et les services nécessaires à l'organisation et à la tenue de la Conférence elle-même, notamment pour l'établissement du document final susmentionné.
- 15.23 Dans l'exécution de son programme de travail, ONU-Habitat collaborera avec les fonds, organismes et programmes des Nations Unies et coopérera étroitement avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenariats entre secteur public et secteur privé, les établissements universitaires et de recherche et de nombreux autres partenaires du Programme pour l'habitat, conformément à sa stratégie de partenariat.

Vue d'ensemble des ressources

- 15.24 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 22 270 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 860 300 dollars (3,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La variation

Titre IV Coopération internationale pour le développement

des ressources demandées découle des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les nouveaux mandats; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; et d) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. La variation proposée ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.

15.25 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale ont trait à la réduction des objets de dépense autres que les postes, y compris les voyages, prévue pour l'exercice 2016-2017, compte tenu des effets escomptés des nouvelles règles approuvées régissant les conditions de voyage en avion.

15.26 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 15.3 à 15.5 ci-après.

Tableau 15.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives) ^a	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
A. Organes directeurs	41,2	77,2	–	–	–	–	–	–	77,2	7,7	84,9	
B. Direction exécutive et administration	4 731,9	6 222,3	(2 040,9)	1 377,7	(74,9)	–	(738,1)	(11,9)	5 484,2	310,8	5 795,0	
C. Programme de travail												
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	–	2 123,2	–	–	(6,8)	–	(6,8)	(0,3)	2 116,4	85,8	2 202,2	
2. Planification et aménagement du milieu urbain	–	2 240,9	–	–	(6,8)	–	(6,8)	(0,3)	2 234,1	94,4	2 328,5	
3. Économie urbaine	–	2 960,5	–	–	(10,6)	–	(10,6)	(0,4)	2 949,9	130,2	3 080,1	
4. Services urbains de base	–	2 093,9	–	–	(8,8)	–	(8,8)	(0,4)	2 085,1	104,7	2 189,8	
5. Logement et assainissement des bidonvilles	–	825,0	–	–	(2,9)	–	(2,9)	(0,4)	822,1	41,8	863,9	
6. Réduction des risques et relèvement	–	901,4	–	–	(3,8)	–	(3,8)	(0,4)	897,6	48,9	946,5	
7. Recherche et renforcement des capacités	–	3 798,6	–	–	(12,5)	–	(12,5)	(0,3)	3 786,1	152,0	3 938,1	
Total partiel, C	15 122,5	14 943,5	–	–	(52,2)	–	(52,2)	(0,3)	14 891,3	657,8	15 549,1	
D. Appui au programme	1 837,8	1 887,3	–	–	(1,3)	(68,7)	(70,0)	(3,7)	1 817,3	76,9	1 894,2	
Total partiel, 1	21 733,4	23 130,3	(2 040,9)	1 377,7	(128,4)	(68,7)	(860,3)	(3,7)	22 270,0	1 053,2	23 323,2	

2) Ressources extrabudgétaires

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	-	23 408,3	27 210,0
B. Programme de travail	-	339 553,1	424 775,5
C. Appui au programme	-	8 326,7	7 837,9
Total partiel, 2	324 524,9	371 288,1	459 823,4
Total	346 258,3	394 418,4	483 146,6

^a Le programme de travail ayant été restructuré en 2014-2015, les dépenses afférentes au programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 sont présentées sous forme de montant total puisqu'il n'est pas possible de ventiler les dépenses de 2012-2013 enregistrées dans la structure des dépenses précédente selon la nouvelle structure de 2014-2015.

^b Pour l'exercice biennal 2012-2013, les chiffres présentés correspondent au programme dans sa totalité.

Tableau 15.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	4	4	5	5
D-1	4	4	-	-	-	-	12	12	16	16
P-5	9	9	-	-	-	-	29	29	38	38
P-4/3	30	30	-	-	-	-	67	67	97	97
P-2/1	5	5	-	-	-	-	11	11	16	16
Total partiel	50	50	-	-	-	-	124	124	174	174
Agents des services généraux										
Autres classes	2	2	-	-	-	-	6	6	8	8
Total partiel	2	2	-	-	-	-	6	6	8	8
Catégories diverses										
Agents locaux	23	23	-	-	-	-	76	76	99	99
Total partiel	23	23	-	-	-	-	76	76	99	99
Total	75	75	-	-	-	-	206	206	281	281

Tableau 15.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,3	–
B. Direction exécutive et administration	24,6	5,9
C. Programme de travail		
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	9,5	13,7
2. Planification et aménagement du milieu urbain	10,0	14,8
3. Économie urbaine	13,2	7,9
4. Services urbains de base	9,4	14,0
5. Logement et assainissement des bidonvilles	3,8	19,2
6. Réduction des risques et relèvement	4,0	17,7
7. Recherche et renforcement des capacités	17,0	5,1
Total	66,8	92,3
D. Appui au programme	8,2	1,7
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

15.27 La variation provient de la non-reconduction des dépenses non renouvelables (d'un montant total de 2 040 900 dollars) liées à la mise en place du secrétariat destiné à assurer les préparatifs d'Habitat III, conformément à la résolution 68/248 de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats

15.28 Des crédits d'un montant de 1 377 700 ont été ouverts, conformément à la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, pour appuyer l'organisation d'Habitat III qui se tiendra à Quito en 2016, et en particulier pour : a) renforcer l'effectif du secrétariat d'Habitat III mis sur pied en 2014-2015 pour la période des préparatifs de la Conférence et pour trois mois suivant sa tenue, soit jusqu'en janvier 2017; b) rémunérer les services de consultants recrutés pour apporter des contributions de fond à la troisième réunion du Comité préparatoire et à la Conférence; c) permettre à des experts des questions relatives aux établissements humains de participer aux réunions régionales et thématiques prévues afin d'approfondir l'examen des résultats empiriques des évaluations réalisées aux niveaux régional et mondial; d) subvenir aux frais de voyage des membres du secrétariat d'Habitat III participant à diverses réunions de groupes d'experts, à des débats politiques ou à des discussions de fond et politiques ainsi qu'à d'autres réunions préparatoires ad hoc organisées par le Secrétaire général de la Conférence; e) couvrir les frais généraux de fonctionnement, y compris les frais de location et d'entretien de locaux et les frais de communications; et f) payer les fournitures (papier pour photocopieuses, articles de papeterie et fournitures informatiques).

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

15.29 La variation proposée (128 400 dollars) au titre des objets de dépense autres que les postes, découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, concerne essentiellement le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les frais généraux de fonctionnement et les voyages, compte tenu des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion, ainsi que d'autres gains d'efficacité que le Département compte réaliser pendant l'exercice 2016-2017.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 15.30 La variation proposée (68 700 dollars) au titre des objets de dépense autres que les postes, découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, concerne essentiellement les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les voyages, compte tenu des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion ainsi que d'autres gains d'efficacité que le Département compte réaliser pendant l'exercice 2016-2017.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 15.31 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires (459 823 400 dollars) représente 95,2 % du montant total des ressources prévues pour financer le programme pendant l'exercice biennal 2016-2017. Ces ressources extrabudgétaires permettront d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat et de financer les activités de coopération technique. L'augmentation de 88 535 300 dollars par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2014-2015 est principalement imputable à la mise en œuvre d'activités techniques spécifiques à l'échelon national et d'activités normatives inscrites au programme de travail d'ONU-Habitat et découlant de son mandat. L'augmentation enregistrée au chapitre de la coopération technique fait écho à l'accroissement de la demande de services consultatifs d'ONU-Habitat et d'appui aux activités de renforcement des capacités et aux activités opérationnelles entreprises aux niveaux régional et national. C'est dans les domaines de la planification et de l'aménagement du milieu urbain ainsi que de l'économie urbaine que l'on enregistre la plus forte augmentation dans le cadre des travaux normatifs au niveau mondial, tandis que dans le domaine de la coopération technique, ce sont les États arabes qui figurent en tête du peloton.

Autres éléments d'information

- 15.32 Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de désigner des ressources devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Habitat renforcera les activités d'évaluation de ses programmes, sous-programmes et projets. Tous les projets prenant fin au cours de l'exercice donneront lieu à l'établissement de rapports d'auto-évaluation. Le Groupe de l'évaluation élaborera un plan d'évaluation biennal détaillé, qui comportera des évaluations externes et des auto-évaluations, et portera également sur les activités de renforcement des capacités en matière d'évaluation et sur celles visant à faciliter la mise en commun de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation, notamment par la mise à jour du système de suivi des recommandations issues des évaluations. Les ressources nécessaires pour mener les activités de suivi et d'évaluation en 2016-2017 représentent 48 mois de travail de fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 24 mois de travail d'agent des services généraux et s'élèvent à 3 198 600 dollars, dont 366 700 dollars seraient imputés sur le budget ordinaire et 2 831 900 dollars seraient financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Les enseignements et recommandations issus des évaluations aideront à l'exécution d'activités, à l'élaboration de produits et à la mise au point d'indicateurs de succès, et permettront d'influer sur la conception de nouveaux programmes et projets. Le Groupe de l'évaluation s'emploiera également à promouvoir le partage de connaissances sur les conclusions des évaluations afin de favoriser une évolution des mentalités en faveur d'une gestion axée sur les résultats, qui permette d'améliorer la performance, de renforcer le sens des responsabilités, d'augmenter la transparence et de tirer des enseignements de l'exécution des programmes.
- 15.33 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 15.6 et exposée en détail dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 15.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	6	8	15	–	1	4	8	8	8
Publications isolées	7	6	166	22	–	55	51	46	57
Total	13	14	181	22	1	59	59	54	65

- 15.34 ONU-Habitat coopérera avec les entités suivantes du système des Nations Unies : les commissions économiques régionales pour les questions relatives aux établissements humains; le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'évaluation des milieux urbains, l'utilisation rationnelle des ressources dans les villes, les bâtiments verts et la viabilité des logements et de la gestion des terres; le Centre des Nations Unies pour le développement régional pour le renforcement des capacités des urbanistes; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la planification des changements climatiques en milieu urbain; la Convention sur la diversité biologique sur les villes et la biodiversité; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les questions de gouvernance locale, la formation et le renforcement des capacités, la réduction des risques de catastrophe et le redressement après un sinistre; le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe s'agissant du Programme Profils de résilience des villes et de la campagne « Pour des villes résilientes »; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'agriculture et la terre en milieu urbain et périurbain; l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne les orientations en matière d'urbanisme, le programme « Des villes plus sûres », les peuples autochtones en milieu urbain et les questions d'ordre sanitaire; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au sujet des questions associant l'urbanisme et le patrimoine culturel (sites et migration); le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question de l'hébergement des réfugiés; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les stratégies de secours d'urgence en zone urbaine et le programme « Des villes plus sûres »; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat sur la coordination de l'aide d'urgence après une catastrophe; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'autonomisation des femmes et du programme « Des villes plus sûres »; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le programme « Des villes plus sûres »; l'Institut de la Banque mondiale sur l'assainissement des quartiers insalubres et des études de cas en matière de prévention; et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la généralisation du droit au logement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. ONU-Habitat collaborera avec tous les organismes des Nations Unies au programme de développement pour l'après-2015, à Habitat III et au Nouveau Programme pour les villes. Il collaborera également avec de nombreux autres organismes des Nations Unies dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative « Unis dans l'action », au niveau des pays.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 77 200 dollars

- 15.35 Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée. Le Conseil d'administration rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et assure l'orientation générale et la supervision des opérations d'ONU-Habitat. L'Assemblée a décidé en outre que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat serait l'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, qui a été adopté à la Conférence Habitat II.
- 15.36 Le Conseil d'administration est composé de 58 États Membres, qui assument un mandat d'une durée de quatre ans. Il tient tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi des sessions ordinaires, au cours desquelles il examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et les activités opérationnelles menées par ONU-Habitat. Les sessions réunissent des représentants des États Membres et des partenaires participant au Programme pour l'habitat, dont des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du secteur privé, le groupe Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des associations de femmes, le Réseau international des jeunes pour Habitat, des syndicats, des spécialistes et chercheurs, et des représentants de fondations et d'instituts scientifiques. En règle générale, le Comité des représentants permanents se réunit huit fois au cours de l'exercice biennal, alors que ses deux sous-comités tiennent environ 74 réunions. Le service des séances du Conseil d'administration et de son organe subsidiaire intersessions ainsi que du Comité des représentants permanents et de ses deux sous-comités est assuré par le secrétariat du Conseil d'administration.
- 15.37 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 15.7.

Tableau 15.7 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>		
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	77,2	77,2	–	–
Total	77,2	77,2	–	–

- 15.38 Le montant de 77 200 dollars est destiné au financement des heures supplémentaires qui seront consacrées aux services fonctionnels pour les réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (62 300 dollars) et des dépenses de représentation engagées pendant les sessions biennales du Conseil (14 900 dollars).

Produits

- 15.39 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants au titre du service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), à la rubrique des services

fonctionnels pour les réunions : les organes directeurs coordonnent les services pour les réunions du Conseil d'administration et de son organe subsidiaire intersessions et du Comité des représentants permanents et de ses groupes de travail, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation (74).

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 484 200 dollars

- 15.40 La composante direction exécutive et administration relève de la responsabilité du Directeur exécutif, secondé par la Directrice exécutive adjointe, et comprend le Groupe des politiques et de la planification stratégique, le Groupe de l'évaluation, le secrétariat du Conseil d'administration, la Division des relations extérieures et les bureaux de liaison de New York, Bruxelles et Genève. Le Directeur exécutif assure la direction d'ensemble de la mise en œuvre effective et efficace du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat et coordonne ses relations avec les États Membres et avec les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec ses autres partenaires participant à la mise en œuvre, à l'échelle du système, du Programme pour l'habitat, des objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'autres tâches ou activités prescrites concernées. La composante direction exécutive et administration est notamment chargée de fournir une orientation pour la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019; de veiller à la cohérence et à l'harmonie entre les programmes et le plan; de tenir les gestionnaires responsables de l'obtention des résultats prévus; de garantir une gestion responsable, transparente et éthique d'ONU-Habitat; et de fournir un appui aux organes directeurs, en particulier le Conseil d'administration et le Comité des représentants permanents. L'exécution des fonctions de la composante direction exécutive et administration sera appuyée par un certain nombre de groupes, qui sont décrits ci-après.
- 15.41 Le Groupe des politiques et de la planification stratégique appuiera l'examen du plan stratégique pour 2014-2019, à la suite de l'adoption des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et du document final d'Habitat III. En outre, il établira et actualisera d'autres documents politiques et stratégiques importants en veillant à ce que la manière d'aborder les nouveaux problèmes et les nouvelles perspectives qui se présentent dans le domaine de l'urbanisme soit cohérente tant au niveau des programmes que du fond. Il veillera aussi à ce que ces travaux s'appuient sur les dernières théories fondées sur l'observation des faits concernant le développement urbain durable et les problématiques liées aux établissements humains. C'est à partir de ces éléments qu'ONU-Habitat apportera sa contribution aux documents et rapports relatifs à la politique de l'ensemble du système des Nations Unies, tout comme aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 15.42 Le Groupe de l'évaluation assurera sa fonction d'appui au programme en établissant un plan d'évaluation biennale, et il gèrera, soutiendra et facilitera la réalisation d'évaluations, notamment stratégiques, conformément au plan approuvé, afin d'orienter l'acquisition des connaissances, la prise de décisions et la gestion de la performance dans le cadre de l'application du principe de responsabilité. Les évaluations prévues seront classées par ordre de priorité de façon à couvrir l'ensemble du programme de travail et des priorités thématiques d'ONU-Habitat. Suivant le plan d'évaluation pour 2014-2015, il sera procédé aux évaluations obligatoires et stratégiques jugées prioritaires par ONU-Habitat. Les résultats des évaluations seront dûment diffusés et les enseignements tirés de l'expérience ainsi que les recommandations correspondantes seront étayés et partagés. Le Groupe constituera un système de suivi des recommandations qui permettra de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, il renforcera également les capacités relatives aux processus d'évaluation au sein d'ONU-Habitat.

- 15.43 Le secrétariat du Conseil d'administration coordonnera et facilitera les réunions des organes intergouvernementaux, en veillant à ce que les unités administratives soumettent dans les délais convenus les documents à distribuer auxdits organes et à ce qu'ONU-Habitat mette en œuvre en temps voulu leurs décisions, notamment les résolutions du Conseil d'administration. Il aide en outre le Directeur exécutif à maintenir de solides relations de travail avec les missions permanentes accréditées auprès d'ONU-Habitat.
- 15.44 La Division des relations extérieures comprend le Service des partenariats et de la coordination interinstitutions, le Service de la promotion, de la sensibilisation et de la communication, et les bureaux de liaison de New York, Genève et Bruxelles. Elle pilotera et coordonnera la communication stratégique externe, y compris en ce qui concerne la gestion des risques et des crises et l'image et le positionnement institutionnels. Elle renforcera sa collaboration active avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Elle aidera à mobiliser des partenaires du Programme pour l'habitat pour la mise en œuvre d'activités de suivi d'Habitat III. Son rôle sera également de soutenir, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'ONU-Habitat relatives aux partenariats, à la promotion, à la communication et aux publications.
- 15.45 Le Service des partenariats et de la coordination interinstitutions assurera la liaison avec les autres organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et la coordination au niveau des décideurs avec les partenaires du Programme pour l'habitat. Il veillera à ce que les grands groupes partenaires soient dûment informés des activités d'ONU-Habitat en diffusant ses politiques, publications, programmes et projets afin que le Programme pour l'habitat bénéficie d'un plus ample soutien et soit mieux compris. Il coordonnera également la collaboration d'ONU-Habitat avec les banques régionales de développement et les commissions économiques régionales.
- 15.46 Le Service de la promotion, de la sensibilisation et de la communication coordonnera et appuiera les actions et initiatives de promotion et de sensibilisation, telles que le Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat, la Journée mondiale des villes, l'Octobre urbain, le Campus des penseurs urbains et les académies de journalisme urbain. Il apportera son appui aux sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, aux forums urbains nationaux, aux comités nationaux pour Habitat et aux conférences ministérielles régionales. Pour ce faire, il mettra au point des stratégies de promotion, notamment en ce qui concerne les directives institutionnelles et les outils de sensibilisation, ainsi que les publications à diffuser sous forme électronique ou sur papier et sur le site Web d'ONU-Habitat, les appliquera et en suivra les résultats. Il simplifiera l'image et les principaux messages d'ONU-Habitat, coordonnera son programme de publications et correspondra avec les médias internationaux de manière à faire mieux comprendre, à l'échelle planétaire, les questions relatives à l'urbanisation durable.
- 15.47 Les bureaux de liaison représenteront ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles dans le cadre des activités de l'ONU et des partenaires pour le développement et faciliteront la collaboration avec les États Membres dans ces villes. Ils participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux. et aux réunions interdépartementales et interinstitutions, en fournissant des services fonctionnels lors de réunions et de concertations sur les politiques concernant les établissements humains. Ils mèneront également des activités de sensibilisation et de promotion, en particulier à propos des questions humanitaires et de la reconstruction et du relèvement après une crise.
- 15.48 Le Bureau du Directeur exécutif fournira des orientations stratégiques et politiques générales pour la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 par l'entremise du programme de travail et du budget biennaux. Il continuera de jouer un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du Programme, qui l'appuiera en vue d'optimiser les contributions à la fois aux ressources de base et aux fonds préaffectés.

Il s'efforcera tout particulièrement de mobiliser sur le long terme des ressources de base prévisibles, en s'appuyant sur les liens noués avec les donateurs actuels et en cherchant à élargir l'éventail des bailleurs de fonds en touchant de nouveaux acteurs, notamment des pays émergents, de façon à compléter les travaux du Service de la promotion, de la sensibilisation et de la communication.

15.49 Au cours de l'exercice biennal, des contributions techniques seront nécessaires en vue de la troisième session du Comité préparatoire et d'Habitat III; des réunions régionales et thématiques seront organisées avec la participation d'experts dans le but d'approfondir l'examen des résultats empiriques des évaluations réalisées aux niveaux régional et mondial, ainsi que plusieurs réunions de groupes d'experts consacrées à des débats politiques et de fond, et d'autres réunions ponctuelles liées à Habitat III.

Tableau 15.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Diriger et assurer l'exécution efficace et effective des mandats d'ONU-Habitat et du plan stratégique pour 2014-2019, en veillant au respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies et à la gestion transparente et conforme aux principes de déontologie de l'organisation.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesures des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Amélioration de la cohérence dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains	Nombre d'organisations du système des Nations Unies intégrant, en collaboration avec ONU-Habitat, les questions liées aux établissements humains dans leurs principaux documents directifs et descriptifs de programmes	Objectif	20	8	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			–
b) Meilleure utilisation des informations sur les résultats issues d'évaluations afin d'orienter les décisions de gestion et d'améliorer la performance	i) Pourcentage de recommandations issues d'évaluations et acceptées mises en œuvre dans les délais prévus	Objectif	90	80	60
		Estimation		80	60
		Résultats effectifs			60
	ii) Pourcentage de gestionnaires de programme ou de projet faisant état d'une amélioration des résultats au niveau des projets grâce aux conclusions et recommandations d'évaluations	Objectif	70	65	50
		Estimation		65	50
		Résultats effectifs			50
	iii) Pourcentage de projets dont le budget est supérieur à 1 million de dollars qui ont fait l'objet d'une évaluation effectuée par des évaluateurs externes	Objectif	30	20	–
		Estimation		20	–
		Résultats effectifs			8
c) Augmentation de la participation de tous les partenaires d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à des activités liées au développement urbain durable	i) Nombre de partenaires figurant dans la base de donnée des partenariats d'ONU-Habitat qui contribuent activement à la concertation sur les politiques ou à la mise en œuvre des projets	Objectif	1 300	1 000	–
		Estimation		1 000	–
		Résultats effectifs			600

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats			
			2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	ii) Nombre d'activités entreprises conjointement avec les partenaires du Programme pour l'habitat sur le développement urbain durable	Objectif	40	30	–	
		Estimation		30	–	
		Résultats effectifs			–	
d) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable	i) Nombre d'articles de presse en ligne mentionnant expressément ONU-Habitat	Objectif	3 000	2 500	–	
		Estimation		2 500	–	
		Résultats effectifs			–	
	ii) Nombre (en millions) de téléchargements de publications électroniques d'ONU-Habitat à partir du site Web de l'organisation	Objectif	2,5	2,2	–	
		Estimation		2,2	–	
		Résultats effectifs			2,0	
	iii) Nombre d'abonnés aux pages Twitter et Facebook d'ONU-Habitat www.facebook.com/UNHABITAT www.twitter.com/UNHABITAT	Objectif	80 000	60 000	–	
		Estimation		60 000	–	
		Résultats effectifs			38 000	
	e) Transparence renforcée et respect accru des principes de déontologie dans la gestion	i) Pourcentage accru de membres du personnel d'ONU-Habitat possédant des connaissances et des compétences en matière de déontologie	Objectif	98	80	–
			Estimation		80	–
			Résultats effectifs			–
ii) Pourcentage de projets d'ONU-Habitat communiquant des informations sur la base des normes prescrites dans l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide		Objectif	95	90	–	
		Estimation		90	–	
		Résultats effectifs			50	
iii) Pourcentage de partenaires d'exécution communiquant des informations sur la base des normes prescrites dans l'Initiative		Objectif	15	–	–	
		Estimation		–	–	
		Résultats effectifs			–	

Facteurs externes

15.50 Le Bureau du Directeur exécutif devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements, les partenaires de développement et les autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent d'accorder un haut rang de priorité au développement durable des établissements urbains et humains et d'investir dans celui-ci; b) les États Membres soutiennent efficacement ONU-Habitat en lui assurant les ressources de base et les ressources préaffectées nécessaires, ainsi que des cadres institutionnels et politiques favorables; c) les États Membres et les autorités locales continuent de demander à ONU-Habitat une assistance technique pour appliquer leurs politiques, programmes et projets; et d) les États Membres encouragent les partenaires à prendre part aux activités concernant les établissements humains aux niveaux national, régional et international.

Produits

15.51 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : vingt-sixième session du Conseil d'administration (1);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2); rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (2); déclarations de politique générale du Directeur exécutif et allocutions d'ouverture prononcées lors des sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial (2); contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général (20);
 - iii) Autres services :
 - a. Services de réunion de groupes spéciaux d'experts créés par des organes délibérants : réunions annuelles et régionales du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (4);
 - b. Aide aux organes intergouvernementaux, aux représentants des Nations Unies et aux rapporteurs dans le cadre de leurs mandats respectifs : activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (1); conférence ministérielle régionale (Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain 2016/Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain 2016/Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes 2016) (1); Habitat III (1); coordination du programme et liaison avec la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (1);
- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport annuel d'ONU-Habitat (2); rapport sur la prise en compte des questions concernant le développement urbain durable par d'autres organismes des Nations Unies (2);
 - ii) Publications isolées : rapport sur la participation des partenaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (1); nouvelle stratégie en matière de promotion, de sensibilisation et de communication pour 2016-2019 (1); rapport d'activité sur les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies (1); rapport annuel du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (2); rapport biennal sur la prise en compte des questions transversales (1); rapport biennal sur la politique et le plan d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (1); rapports d'ONU-Habitat sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2);
 - iii) Manifestations spéciales : renforcement des partenariats pour un Nouveau Programme pour les villes (4); consultation ouverte avec tous les partenaires avant la vingt-sixième session du Conseil d'administration (1); réunions régionales sur le document final d'Habitat III : le Nouveau Programme pour les villes (4); réunions interinstitutions de haut niveau aux fins d'un Nouveau Programme pour les villes (2);

- réunions interinstitutions, activités et contributions aux projets communs (1); appui aux conférences régionales et aux réunions techniques (2); Forum urbain mondial (1); célébrations de la Journée mondiale de l'habitat/activités organisées à cette occasion (1); activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale des villes (1); réunions à l'occasion de la Campagne urbaine mondiale (5); campagnes destinées aux médias sociaux (4); activités en faveur de l'égalité des sexes organisées conjointement avec les services concernés (Forum urbain mondial, Conseil d'administration, Commission de la condition de la femme, troisième session du Comité préparatoire et Habitat III) (6);
- iv) Activités ou documentation techniques : élaboration de documents d'orientation pour favoriser les bonnes pratiques en matière d'évaluation (4); appui à l'utilisation des résultats des évaluations grâce à des méta-analyses et établissement du rapport d'évaluation biennal (1); amélioration du système de suivi de la mise en œuvre des recommandations (1); plan d'évaluation annuel (2); actualisation, à la suite d'Habitat III, de la base de données sur les sociétés et les partenaires communs (1); actualisation du site Internet d'ONU-Habitat et amélioration de l'accès des États Membres et du grand public aux principaux documents (1); manuel sur la mise en œuvre des normes de communication de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (1); accès illimité au site Internet d'ONU-Habitat (1); directives concernant la participation du Programme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'initiative « Unis dans l'action » (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services consultatifs : services consultatifs aux autres organismes des Nations Unies sur la meilleure façon d'intégrer les questions relatives à l'urbanisme durable à leurs travaux (1); services consultatifs aux partenaires du Programme pour l'habitat et aux pays les moins avancés pour renforcer les partenariats aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (7); concertation annuelle avec les partenaires (2); services consultatifs aux fins de l'organisation de campagnes urbaines au niveau national et au niveau des villes (5); services consultatifs dans le but d'organiser des forums urbains nationaux et d'autres conférences nationales du même type (5); services consultatifs pour renforcer et soutenir les partenariats multisectoriels (5); services consultatifs concernant la suite à donner aux plaintes concernant la déontologie conformément aux normes et procédures établies de l'Organisation des Nations Unies (1); Groupe consultatif pour l'égalité des sexes (réunions annuelles) (2); services consultatifs sur la prise en compte de questions transversales dans l'élaboration des projets (6); services consultatifs relatifs à la coordination des activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et des programmes interinstitutions (20);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (ressources extrabudgétaires) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : constitution et renforcement des capacités grâce à des stages, séminaires et ateliers (2); ateliers de formation à l'application des normes de communication de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (8); réunions de formation pour les médias et académies de journalisme urbain (4); formation du personnel d'ONU-Habitat à une prise de conscience en matière de déontologie (1); formation du personnel sur le signalement de manquements éthiques et la protection contre les représailles (1); formation sur la prise en compte de questions transversales (10); formation sur le renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes (5);
- ii) Services de contrôle interne : évaluations effectuées par des évaluateurs externes conformément aux normes et règles d'évaluation de la qualité définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (20); auto-évaluations des projets parvenus à leur

terme (20); examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2019 (1); supervision de la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et appui à cet effet (1);

- e) Habitat III (budget ordinaire) : troisième session du Comité préparatoire (1); réunions régionales et thématiques (4); réunions de groupes d'experts et réunions ponctuelles (5); rapports régionaux et mondiaux (5); Conférence Habitat III (1).

15.52 La répartition des ressources prévues pour la composante direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 15.9.

Tableau 15.9 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 487,4	3 487,4	15	15
Autres objets de dépense	2 734,9	1 996,8	–	–
Total partiel	6 222,3	5 484,2	15	15
Ressources extrabudgétaires	23 408,3	27 210,0	60	60
Total	29 630,6	32 694,2	75	75

15.53 Le montant de 3 487 400 dollars demandé au titre des postes permettrait de financer 15 postes (1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 2 G(AC) et 7 AL), comme indiqué dans le tableau 15.9.

15.54 Le montant de 1 996 800 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de couvrir les autres dépenses afférentes au personnel, aux consultants, aux experts, les frais généraux de fonctionnement, les voyages, les services contractuels, les achats de fournitures et d'accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution nette de 738 100 dollars s'explique par : a) la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 2 040 900 dollars relatives au secrétariat d'Habitat III au cours de l'exercice 2014-2015; et b) la réduction de 74 900 dollars, qui concerne principalement les frais généraux de fonctionnement et les voyages, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette diminution est en partie compensée par les crédits supplémentaires demandés (1 377 700 dollars) en vue de l'exécution des produits d'Habitat III, conformément à la résolution 69/226 de l'Assemblée générale.

15.55 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 27 210 000 dollars, soit une hausse de 3 801 700 dollars, devraient permettre de financer 60 postes (31 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 29 postes d'agent des services généraux et d'agent local), comme indiqué dans le tableau 15.9, et d'autres objets de dépense (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et autres dépenses de fonctionnement). Ces ressources permettront également de financer, entre autres, des activités de coopération technique grâce auxquelles ONU-Habitat pourra s'acquitter efficacement de ses missions, qui renforceront la prise de conscience mondiale des questions de développement urbain durable et qui susciteront un appui et une participation accrues de la part des partenaires du Programme pour l'habitat.

C. Programme de travail

15.56 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 15.10.

Tableau 15.10 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	2 123,2	2 116,4	7	7
2. Planification et aménagement du milieu urbain	2 240,9	2 234,1	7	7
3. Économie urbaine	2 960,5	2 949,9	11	11
4. Services urbains de base	2 093,9	2 085,1	9	9
5. Logement et assainissement des bidonvilles	825,0	822,1	3	3
6. Réduction des risques et relèvement	901,4	897,6	4	4
7. Recherche et renforcement des capacités	3 798,6	3 786,1	12	11
Total partiel	14 943,5	14 891,3	53	53
Ressources extrabudgétaires	339 553,1	424 775,5	114	114
Total	354 496,6	439 666,8	167	167

Sous-programme 1 Législation, foncier et gouvernance urbains

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 116 400 dollars

15.57 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Service est composé du Groupe de la législation urbaine, du Groupe des questions foncières et du Réseau mondial d'outils fonciers et du Groupe de la gouvernance locale et de la décentralisation.

Tableau 15.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption d'une législation habilitante, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats					
			2016-2017	2014-2015	2012-2013			
a) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation urbaine dans les domaines de l'expansion et de la densification des villes, de la planification urbaine et des finances des collectivités urbaines	Augmentation du nombre de consultations engagées pour conduire à des réformes juridiques visant à améliorer l'expansion et la densification des villes, la planification urbaine et les finances des collectivités urbaines, avec l'appui technique d'ONU-Habitat	Objectif	30	23	12			
		Estimation		23	12			
		Résultats effectifs			12			
b) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones	Augmentation du nombre de programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones, mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat	[administrations locales partenaires (ville/municipalité)]	Objectif	8	10	5		
			Estimation		5	5		
			Résultats effectifs			1		
		[administrations nationales partenaires]	Objectif	8	7	5		
			Estimation		6	5		
			Résultats effectifs			2		
		[autres partenaires du Programme pour l'habitat]	Objectif	15	10	5		
			Estimation		10	5		
			Résultats effectifs			5		
		c) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et adopter ou adapter des politiques, plans et stratégies visant à renforcer la gouvernance décentralisée, à promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et à améliorer la sécurité	i) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont mis au point des orientations prenant en compte les directives sur la décentralisation et les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous	[administrations locales partenaires]	Objectif	50	90	77
					Estimation		40	77
					Résultats effectifs			30

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
[administrations nationales partenaires]	Objectif	20	7	5
	Estimation		18	5
	Résultats effectifs			12
[partenaires du Programme pour l'habitat]	Objectif	40		–
	Estimation		31	–
	Résultats effectifs			16
ii) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies locales de prévention de la criminalité	Objectif			
	Estimation			
	Résultats effectifs			
[administrations locales partenaires]	Objectif	100	12	7
	Estimation		90	7
	Résultats effectifs			77
[administrations nationales partenaires]	Objectif	8	13	8
	Estimation		6	8
	Résultats effectifs			4

Facteurs externes

- 15.58 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les partenaires extérieurs se mobilisent pour générer des connaissances, participer à des activités de sensibilisation, diffuser les normes et mettre en œuvre des programmes; b) les associations d'administrations locales continuent à se concerter, compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent dans la réalisation de l'objectif.

Produits

- 15.59 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) : Réunions de Groupes spéciaux d'experts constitués par des organes délibérants sur les thèmes suivants : examen d'activités ou de documentation techniques essentiels dans le domaine juridique (2); amélioration de la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des populations autochtones (10); questions foncières en période d'après conflit (1); amélioration de la gouvernance urbaine à niveaux multiples (11); villes et gouvernance aux fins de l'amélioration des résultats de développement dans les pays fragiles (1); sécurisation des villes (4);
 - b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : publication sur les instruments de droit urbain aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, axée sur les groupes vulnérables, les

femmes et les jeunes (1); publication sur l'état de droit et les droits de l'homme en droit urbain, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes (1); publication sur les mécanismes et méthodes propres à améliorer la sécurité des droits fonciers, notamment les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes, les déplacés et les populations autochtones (3); travaux de recherche, bonnes pratiques et autres outils de gestion du savoir visant à renforcer la sécurité des droits, notamment ceux des groupes vulnérables (3); publication sur la gouvernance des métropoles (1); publications sur la sécurisation des villes +20 (1);

- ii) Activités ou documentation techniques : mécanismes et directives relatifs à l'amélioration de la sécurité des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des populations autochtones (9); directives sur le remembrement des terres participatif et profitant à tous aux fins de la création de villes et d'établissements humains intégrés et sans exclusion sociale (1); lignes directrices en faveur de partenariats public-privé plus ouverts et participatifs s'agissant de la conception et de la prestation de services urbains de base, destinés en particulier aux jeunes et aux femmes (2); droit fondamental : a) documents sur le pilotage de la planification et du développement; b) documents sur une question d'actualité (2); extension de la base de données UrbanLex en vue d'élargir l'application des lois urbaines, de proposer des interfaces utilisateur dans toutes les langues de l'ONU et de promouvoir l'élaboration de résumés et d'études thématiques (1); lignes directrices pour la sécurisation des villes (1); boîte à outils intégrée pour des villes plus sûres dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes (1); système de suivi des plans de sécurité urbaine dans 10 villes (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs aux autorités locales, nationales et régionales, aux partenaires du Programme pour l'habitat, aux autres projets et programmes fonciers d'ONU-Habitat visant à améliorer la sécurité des droits fonciers des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des populations autochtones (22); activités de renforcement de la coopération entre les villes en matière de gouvernance et de gestion urbaines sans exclusion sociale, l'accent étant porté, le cas échéant, sur les jeunes et les femmes (20); activités de renforcement des moyens dont disposent les associations d'administrations locales pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (20); administration en ligne et élaboration de politiques urbaines dans les pays en développement en vue de promouvoir la viabilité financière, la planification urbaine inclusive et la prestation de services de base (10); services consultatifs sur le thème « gouvernance et conflits » dans les pays fragiles, une attention particulière étant accordée aux jeunes et aux femmes lorsqu'il y a lieu (15); services consultatifs concernant les stratégies locales de prévention de la criminalité (8);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : formation professionnelle de hauts responsables techniques sur des questions centrales de droit urbain et sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation efficace (2); formation professionnelle à l'interprétation et à l'application des lois et à l'évaluation de leurs incidences afin d'instaurer une législation urbaine efficace (8); cours de formation et programmes d'apprentissage destinés à aider les gouvernements et les principaux partenaires associés au Programme pour l'habitat à adopter et à mettre en œuvre des outils fonciers et des stratégies favorables aux pauvres et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes (9); cours de formation, séminaires et ateliers visant à informer et à sensibiliser davantage les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat sur les

questions foncières et les mécanismes et stratégies propres à améliorer la sécurité des droits fonciers (15); séminaires sur l'amélioration du dialogue interinstitutions en matière de responsabilisation et de transparence dans la planification et la gouvernance urbaines (4); stages, séminaires et forums sur la sécurité en milieu urbain (3);

- iii) Projets opérationnels : examen et réforme des cadres juridiques nationaux concernant l'aménagement du territoire à long terme, les finances, le logement et d'autres domaines connexes (15); examen et réforme des cadres juridiques des administrations municipales et régionales pour des politiques à long terme favorables aux groupes vulnérables en matière d'aménagement du territoire, de finances, de logement et dans d'autres domaines connexes (11); mécanismes et méthodes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des populations autochtones, mis à l'essai et appliqués aux niveaux régional, national et municipal (21); renforcement des moyens dont disposent les administrations locales pour tirer parti du potentiel de l'urbanisation en améliorant la gouvernance et la gestion décentralisées des villes (15); renforcement de l'aptitude des administrations locales à promouvoir et instaurer les conditions d'une coexistence pacifique dans les villes et les villages (7); stratégies locales de prévention de la criminalité (10);

15.60 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 15.12.

Tableau 15.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>		
Budget ordinaire				
Postes	1 908,7	1 908,7	7	7
Autres objets de dépense	214,5	207,7	–	–
Total partiel	2 123,2	2 116,4	7	7
Ressources extrabudgétaires	44 365,0	62 732,1	12	12
Total	46 488,2	64 848,5	19	19

15.61 Le montant de 1 908 700 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer sept postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 AL), comme indiqué dans le tableau 15.12. Le montant de 207 700 dollars demandé au titre des autres objets de dépense doit couvrir les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution nette de 6 800 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

15.62 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 62 732 100 dollars, soit une augmentation de 18 367 100 dollars, serviront à financer 12 postes (7 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 5 AL) comme indiqué dans le tableau 15.12, et les autres objets de dépense nécessaires pour mener à bien les travaux prévus au titre du

sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains). Le sous-programme permettra de fournir un appui politique et opérationnel aux gouvernements et aux villes concernant les questions de législation urbaine, de gestion foncière et de gouvernance. Il favorisera l'élaboration de législations urbaines et de modèles de gouvernance qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui abordent les questions foncières de manière équitable. Les droits de l'homme seront au cœur des initiatives relatives à la législation urbaine, tandis qu'une place importante sera faite aux droits de l'homme dans les projets liés à la gestion foncière et à la gouvernance.

Sous-programme 2
Planification et aménagement du milieu urbain

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 234 100 dollars

15.63 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain est composé du Groupe de la planification régionale et métropolitaine, du Groupe de l'urbanisme et de l'expansion et de l'aménagement urbains et du Groupe de la planification face aux changements climatiques.

Tableau 15.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Objectif de l'Organisation : Améliorer les politiques, les plans et l'aménagement en faveur de villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>			
a) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale	Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisme ou des cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale			
	[autorités municipales partenaires]	Objectif	4	12
		Estimation		1
		Résultats effectifs		0
	[autorités régionales partenaires]	Objectif	2	1
		Estimation		1
		Résultats effectifs		–
	[autorités nationales partenaires]	Objectif	8	8
		Estimation		6
	Résultats effectifs		4	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2016-2017	2014-2015	2012-2013		
b) Adoption par les villes partenaires de politiques, plans et aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté et exécuté des politiques, plans et aménagements pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale	Objectif	50	20	10	
		Estimation		30	10	
		Résultats effectifs			10	
c) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté et mis en œuvre des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	[ville partenaire]	Objectif	20	16	10
			Estimation		16	10
			Résultats effectifs			10
		[autorités régionales partenaires]	Objectif	2	2	1
			Estimation		2	1
			Résultats effectifs			1
		[autorités nationales partenaires]	Objectif	9	7	4
			Estimation		7	4
			Résultats effectifs			4

Facteurs externes

- 15.64 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont prêts à engager, en matière de politiques urbaines, des réformes à la hauteur de l'objectif visé; b) les villes sont dotées de ressources financières et techniques suffisantes pour appliquer les plans et les politiques prévus; c) les mécanismes internationaux mis au point pour faire face aux changements climatiques encouragent les villes à prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires.

Produits

- 15.65 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : réunions de Groupes spéciaux d'experts constitués par des organes délibérants sur les thèmes suivants : concertation sur les politiques urbaines nationales (1); planification régionale et municipale (1); amélioration des connaissances sur les politiques urbaines nationales (2); planification municipale (1); planification régionale (1); laboratoires d'étude du réaménagement urbain, de l'aménagement de nouveaux espaces, de la densification et de la planification (3); espaces publics ouverts à tous, sûrs et accessibles (7); politiques de

planification et aménagement du milieu urbain visant à accroître la résilience des villes asiatiques (4); les villes et les changements climatiques, aux fins de l'établissement de publications régionales (4); forum régional sur les politiques urbaines nationales, les lignes directrices internationales sur l'aménagement du milieu urbain ou du territoire et/ou la planification municipale (1); partenariat mondial et dialogue sur les politiques urbaines nationales, les cadres d'aménagement spatial et la planification régionale et municipale (3); manifestations consacrées au thème de la ville dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2);

- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
- i) Publications isolées : rapport concernant les directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (1); recensement et mise en commun de bonnes pratiques et de données d'expériences sur les politiques urbaines nationales et les cadres d'aménagement du territoire (1); recensement et partage de pratiques optimales et d'expériences en matière de planification régionale et municipale (1); rapport sur la planification municipale et l'économie verte (1); directives sur les plans climatiques dans les villes (1); rapport phare de la Cities Climate Finance Leadership Alliance (1); rapport sur les données d'expérience d'ONU-Habitat en matière de planification (1); rapport sur les meilleures pratiques internationales en matière de planification (1); récapitulatif des mécanismes d'ONU-Habitat concernant les villes et les changements climatiques (1);
 - ii) Activités ou documentation techniques : boîtes à outils sur les politiques urbaines nationales (2); programme de formation sur la planification régionale et municipale et l'économie verte (2); notes d'orientation sur les politiques urbaines nationales (1); série de brochures sur les documents de planification (1); notes d'orientation sur les principes et les stratégies de planification urbaine (9); document-cadre sur le renforcement de la sécurité en milieu urbain grâce à l'aménagement des espaces publics (1); évaluation des programmes de planification et d'aménagement des espaces publics (2); boîte à outils pour la planification urbaine aux fins du Nouveau Programme pour les villes, comportant des indicateurs et une législation relatifs aux espaces publics (1); programme d'enseignement sur la planification et l'urbanisme (1); modules de formation à l'intention de responsables municipaux sur la planification urbaine aux fins du Nouveau programme pour les villes, dont un sur l'expansion des villes et deux (en ligne) sur la planification urbaine et les espaces publics (3); notes d'orientation sur des thèmes touchant à la ville et aux changements climatiques (1); contributions aux principes directeurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux évaluations menées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2); matériels pédagogiques et outils de formation sur les villes et les changements climatiques (2);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : appui technique à l'examen et à l'élaboration des plans, cadres et politiques municipaux (15); appui technique à l'élaboration de politiques urbaines nationales et de cadres d'aménagement spatial participatifs, sans exclusion sociale (10); assistance technique en matière de planification régionale et d'économie verte (9); appui technique à la mise en œuvre des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (5); contributions techniques aux manifestations internationales et régionales organisées par les partenaires sur le thème de la planification urbaine (4); adoption de nouveautés en matière de planification urbaine (9); examen des législations nationales et infranationales en matière de planification (5); soutien à la mise en place de

réseaux régionaux pour des espaces publics sûrs, accessibles et ouverts à tous (4); équipe spéciale sur les compétences en matière de planification, créée dans le cadre des laboratoires de planification urbaine et mise à la disposition des partenaires (1); contributions concernant la planification de l'expansion des villes et de l'aménagement de nouveaux espaces (15 activités relatives aux expansions et 15 activités liées à l'aménagement de nouveaux espaces) (30); planification et aménagement du milieu urbain (9); projets d'espaces publics à l'échelle des villes et adaptés à des sites spécifiques (10); appui technique en faveur de l'économie verte en milieu urbain (8); prise en compte des changements climatiques dans les politiques urbaines (10); respect des dispositions du Pacte des maires (4), mise au point de projets peu polluants (4); adaptation aux changements climatiques et résilience (20);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : formation et renforcement des capacités de hauts responsables gouvernementaux en matière d'élaboration de politiques nationales et de cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, sans exclusion sociale, intégrées et reliées entre elles, qui soient résilientes face aux changements climatiques (4); formation et renforcement des capacités de hauts responsables gouvernementaux en matière de planification régionale et municipale et d'économie verte (3); formation et renforcement de l'aptitude des hauts responsables gouvernementaux à adapter et à mettre en œuvre les Lignes directrices internationales (1) programmes de formation à la planification urbaine, dans le cadre du Nouveau programme pour les villes : simulations accélérées de planification en matière d'expansion/d'aménagement de nouveaux espaces, d'espaces publics, de planification urbaine à l'intention de responsables municipaux, de planification et de gestion urbaines durables et participatives en Asie (au total, 39 sessions de formation prévues sur 4 sujets) (4); séminaires nationaux sur la nécessité de renforcer la lutte contre les changements climatiques au niveau local (4); formation sur la dimension urbaine des plans d'adaptation nationaux (2); formation sur l'économie verte dans les villes et les changements climatiques (3);
- iii) Projets opérationnels : appui à l'élaboration de politiques urbaines nationales et de cadres d'aménagement spatial dans certains pays (y compris les pays participant au programme intitulé « Parvenir à un développement durable » (10); soutien à l'adaptation et à la mise en œuvre des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (2); aide à la planification municipale dans un certain nombre de pays (5); appui à la planification régionale et à la réalisation d'une économie verte dans certains pays (2); stratégies de planification urbaine et d'aménagement de nouveaux espaces à l'échelle des villes (3); projets d'expansion des villes et d'aménagement de nouveaux espaces : analyse de plans d'occupation des sols dans le cadre de projets d'extension, d'aménagement de nouveaux espaces ou de régénération urbaine (7); planification urbaine participative, menée par les habitants à l'échelle des quartiers (9); programmes d'aménagement des espaces publics dans diverses régions (aménagement de 40 sites), stratégies d'aménagement des espaces publics à l'échelle des villes (5).

15.66 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 15.14.

Tableau 15.14 Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 022,5	2 022,5	7	7
Autres objets de dépense	218,4	211,6	–	–
Total partiel	2 240,9	2 234,1	7	7
Ressources extrabudgétaires	47 115,4	68 066,3	18	18
Total	49 356,3	70 300,4	25	25

- 15.67 Le montant de 2 022 500 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer 7 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 AL), comme indiqué dans le tableau 15.14. Le montant de 211 600 dollars demandé au titre des autres objets de dépense doit couvrir les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires, ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction nette de 6 00 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 15.68 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 68 066 300 dollars, soit une augmentation de 20 950 900 dollars, permettront de financer 18 postes (11 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 7 AL) et les autres objets de dépenses prévus pour les services de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exécution des travaux prévus au titre du sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain). Le sous-programme permettra d'améliorer les politiques, les plans et l'aménagement en faveur de villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques. En outre, il permettra de fournir aux administrations municipales et nationales un ensemble de méthodes, directives et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité, dans le cadre d'une planification et d'un aménagement à plusieurs échelles.

Sous-programme 3 Économie urbaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 949 900 dollars

- 15.69 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'économie urbaine. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Service est composé du Groupe du développement économique local, du Groupe des finances municipales et du Groupe de la jeunesse.

Tableau 15.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans laissés-pour-compte, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances des collectivités municipales

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés-pour-compte	i) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant établi des plans de développement économique local	Objectif	8	8	3
		Estimation		6	3
		Résultats effectifs			3
	ii) Augmentation du nombre de villes partenaires qui fixent leurs priorités à partir d'évaluations de l'économie locale	Objectif	13	15	5
		Estimation		7	5
		Résultats effectifs			5
b) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques ou des programmes urbains visant à offrir un plus grand nombre d'emplois et de moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques ou des programmes visant à offrir un plus grand nombre d'emplois et de moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes, aux populations déplacées, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables	Objectif	19	25	10
		Estimation		15	10
		Résultats effectifs			7
c) Renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines	Objectif	24	5	3
		Estimation		12	3
		Résultats effectifs			8

Facteurs externes

15.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le problème de l'insuffisance des données urbaines ventilées, qui entrave les activités de recherche et de sensibilisation menées par l'organisme, notamment sur la jeunesse et l'économie urbaine, est résolu; b) il existe une volonté politique d'instaurer un environnement propice à la mise en œuvre des interventions prévues; c) les partenaires maintiennent et renforcent leurs engagements vis-à-vis du Programme pour la jeunesse.

Produits

15.71 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : groupes spéciaux d'experts créés par les organes délibérants : réunion d'un groupe d'experts chargé d'étudier des solutions novatrices et intégrées pour améliorer la productivité des entreprises à domicile et les moyens d'existence des femmes, des hommes et des jeunes des bidonvilles d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique dans le cadre du programme participatif d'amélioration des taudis (1); réunion des partenaires sur les mesures

visant à combler le déficit de financement des villes et la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement régional pour l'Afrique subsaharienne (en s'appuyant sur les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative pour le développement des villes d'Asie) (1); rôle et utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'amélioration des recettes locales et des finances municipales (1); rôle des secteurs économiques clefs (secteurs du bâtiment, des services et du savoir en particulier) dans la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les jeunes des deux sexes (1);

- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) : publications isolées : publication sur les avantages économiques et sociaux d'une mobilité urbaine accrue pour les femmes et les hommes : travaux de recherche et stratégies fondés sur des données factuelles établissant un lien entre mobilité urbaine et efficacité économique des villes dans la région arabe, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Europe orientale (y compris une étude de cas sur la région arabe) (1) : série des rapports sur la situation de la jeunesse urbaine : un rapport sur la situation au plan mondial et un sur chacun des pays ou régions suivants : région arabe, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Inde (1); publications sur les meilleures pratiques recensées en matière d'accès des jeunes à l'espace urbain dans trois régions (1); études de cas sur des solutions novatrices et non sexistes visant à accroître les recettes locales, dont une étude portant sur la région arabe (Jordanie) (1); publication sur le rôle des secteurs économiques clefs (bâtiment, services et savoir en particulier) dans la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les jeunes des deux sexes (1); publication sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en milieu urbain : une perspective de financement local (1); politiques et réglementations urbaines visant à améliorer la productivité des femmes et des hommes travaillant dans l'économie parallèle urbaine (1); publication sur la création d'emplois pour les femmes, les hommes et les jeunes grâce à la prestation de services de logement et d'infrastructure et de services urbains de base : étude des programmes de logement et de réhabilitation de taudis en milieu urbain qui ont porté leurs fruits en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique grâce au programme participatif d'amélioration des taudis (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : intégration des jeunes et promotion de la participation des jeunes des deux sexes à la gouvernance locale, régionale et nationale dans les pays arabes, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine (3); promotion de l'intégration du thème de la jeunesse urbaine dans les politiques urbaines nationales en Afrique, dans les pays arabes et en Amérique latine (3); développement des compétences et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes des deux sexes par la création de centres multiservices pour la jeunesse en Afrique, dans la région arabe (Palestine), en Asie et en Amérique latine (4); création d'espaces publics ouverts aux jeunes des deux sexes en Afrique, dans la région arabe, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine (4); élaboration d'un plan d'activité destiné à promouvoir le financement des extensions urbaines prévues et de l'aménagement de nouveaux espaces urbains dans les pays visés par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (3); promotion de la solvabilité des pays de la région arabe à l'aide de la notation financière et du renforcement des capacités (1); partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Mongolie, Pakistan et Sri Lanka (1); partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Iraq, État de Palestine et République arabe syrienne (1); partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays d'Amérique latine (1); stratégies de

financement du développement des villes au Viet Nam (8), au Pakistan (1) et au Myanmar (2) (11); stratégies de financement du développement urbain dans quatre pays (Brésil, Colombie, Haïti et Mexique) (1); ensemble de services à l'appui des activités de cadrage, élaboration de plans et de feuilles de route pour l'accroissement des recettes locales en Afrique, dans la région arabe (Jordanie) et en Amérique latine (3); mise au point de stratégies et de réglementations urbaines innovantes en vue de promouvoir la création d'un secteur des services « verts » et d'emplois axés sur les techniques de l'information et des communications pour les femmes, les hommes et les jeunes dans cinq villes d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique (1); aide aux villes dans la définition des profils de l'économie urbaine et l'élaboration des stratégies de développement de l'économie locale et des plans d'investissement en faveur des femmes, des hommes et des jeunes (4); stratégies de développement économique favorisant la régénération urbaine dans les pays visés par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (3);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement des capacités des bénéficiaires des subventions du Fonds pour la jeunesse en matière de gestion des projets, de finances (bases), d'établissement de rapports, de communication et de suivi et d'évaluation en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région arabe (4); formation aux méthodes de financement urbain, l'accent étant mis sur le financement basé sur la propriété foncière, la solvabilité des municipalités et les partenariats public-privé, en Afrique, dans la région arabe (Jordanie) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (3); formations à l'intention des agents du développement économique local portant sur l'analyse spatiale de l'économie à l'aide d'outils conçus lors de l'élaboration de scénarios pour les villes visées par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (1);
- iii) Projets opérationnels : élargissement de la portée du Fonds pour la jeunesse par la promotion de la mise en œuvre de projets financés par le Fonds dans de nouvelles villes d'Afrique, de la région arabe, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine (4); promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les jeunes des deux sexes, notamment dans des pays sortant d'un conflit : Afrique du Sud, Rwanda et Somalie (1); promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les jeunes des deux sexes, notamment dans des pays sortant d'un conflit : Jordanie, État de Palestine, Liban et République arabe syrienne (1); autonomisation des jeunes au Myanmar (1); promotion de l'accroissement des recettes municipales par l'enregistrement des biens fonciers dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Myanmar et Pakistan (1); promotion de l'accroissement des recettes municipales par l'enregistrement des biens fonciers dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : État de Palestine et Iraq (1); renforcement de la capacité des villes d'accroître leurs recettes, dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Mozambique et Somalie (1); préparation des villes à l'investissement : projet pilote de collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres partenaires dans un certain nombre de villes bénéficiaires du Programme d'urbanisation durable (1); amélioration de la solvabilité dans deux pays de la région arabe, dont la Jordanie (1); promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les femmes, les hommes et les jeunes par le biais du développement économique local (2); développement économique local bénéficiant aux femmes, aux hommes et aux jeunes au Bangladesh et au Pakistan (1); établissement de partenariats à l'appui de la création d'emplois pour les pauvres, les jeunes et les femmes des villes en Afghanistan, au Bangladesh, au Myanmar et au Pakistan (1); établissement de partenariats à l'appui de la

création d'emplois pour pauvres, les jeunes et les femmes des villes au Liban, en Iraq, dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne (1); établissement de partenariats à l'appui de l'amélioration des revenus, des moyens de subsistance et de l'accès aux services financiers pour les femmes, les hommes et les jeunes en Mongolie, au Myanmar et au Pakistan (1); promotion des emplois et des moyens de subsistance locaux pour les pauvres et les femmes des villes au Bangladesh, en Mongolie, au Myanmar et au Pakistan (1); amélioration de l'accès au crédit pour promouvoir les moyens de subsistance dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Myanmar et Pakistan (1); soutien à l'élaboration de plans et de stratégies de développement économique local bénéficiant aux femmes, aux hommes et aux jeunes de certaines villes du Mozambique et du Nigéria (1); appui au développement économique local en faveur des femmes, des hommes et des jeunes des villes du Brésil, de Colombie et d'Haïti (1); aspects spatio-économique et financier des projets d'aménagement de nouveaux espaces dans les villes au Brésil, en Haïti, en Colombie, au Mexique et au Panama (1); renforcement des chaînes d'approvisionnement par la promotion de solutions spatiales, notamment les transports, afin de remédier aux problèmes de mobilité rencontrés par les femmes et les hommes dans deux villes pilotes en Amérique latine et dans les Caraïbes et une ville pilote dans la région arabe (2).

15.72 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 15.16.

Tableau 15.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 617,9	2 617,9	11	11
Autres objets de dépense	342,6	332,0	–	–
Total partiel	2 960,5	2 949,9	11	11
Ressources extrabudgétaires	30 256,8	36 518,7	14	14
Total	33 217,3	39 468,6	25	25

15.73 Un montant de 2 617 900 dollars est prévu pour financer 11 postes (2 P-5, 4 P-4, 2 P-2 et 3 AL). Le montant de 332 000 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrira les services de consultants, les honoraires d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution nette de 10 600 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

15.74 Durant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 36 518 700 dollars, en augmentation de 6 261 900 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettraient de financer 14 postes (10 d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 d'agent local) ainsi que d'autres dépenses liées à l'exécution du sous-programme 3 (Économie urbaine). Les activités menées au titre du sous-programme viseront surtout à promouvoir des stratégies et des

politiques qui permettront aux villes d'être mieux à même de concrétiser leur potentiel en tant que moteur du développement économique et d'améliorer leur contribution à l'emploi et à la création de richesses. Une attention particulière sera accordée à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies urbaines, le but étant d'encourager et d'accroître la participation des hommes et des femmes, d'améliorer les finances au niveau municipal et de concourir à la création d'emplois et de moyens d'existence décentes en milieu urbain afin de renforcer le pouvoir économique, en particulier des jeunes et des femmes.

Sous-programme 4 Services urbains de base

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 085 100 dollars

- 15.75 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service des services urbains de base. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Le Service est composé du Groupe de la gestion des déchets solides, du Groupe de l'énergie urbaine, du Groupe de la mobilité urbaine et du Groupe de l'eau et de l'assainissement.

Tableau 15.17 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalizations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2016-2017	2014-2015	2012-2013	
<i>Objectif de l'Organisation</i> : Accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres						
a) Application, par les autorités locales, régionales et nationales partenaires, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables	Augmentation du nombre d'administrations locales, régionales et nationales partenaires qui appliquent les cadres institutionnels et juridiques visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base, les lignes directrices internationales sur la décentralisation et les lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous	[administrations locales partenaires]	Objectif	175	170	165
			Estimation		170	165
			Résultats effectifs			165
		[administrations régionales partenaires]	Objectif	8	7	5
			Estimation		7	5
			Résultats effectifs			5
		[administrations nationales partenaires]	Objectif	32	30	27
			Estimation		30	27
			Résultats effectifs			27

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
b) Renforcement d'un environnement favorable à la promotion des investissements dans les services urbains de base axés sur les citoyens pauvres, dans les pays partenaires	Accroissement du montant et de l'utilité des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires [en millions de dollars des États-Unis]	Objectif	65	15	10
		Estimation		50	10
		Résultats effectifs			40
c) Accroissement de la couverture de services urbains de base durables, accessibles aux populations visées	i) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès aux services durables d'eau et d'assainissement grâce aux initiatives d'ONU-Habitat [en millions]	Objectif	2,0		
		Estimation		1,7	
		Résultats effectifs			1,5
	ii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à l'énergie durable grâce aux initiatives d'ONU-Habitat	Objectif	10 000		
		Estimation		7 000	
		Résultats effectifs			6 000
	iii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à des modes de transport durables grâce aux initiatives d'ONU-Habitat	Objectif	250 000		
		Estimation		60 000	
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

15.76 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes de développement, les institutions financières, les gouvernements nationaux et le secteur privé continuent de manifester leur intérêt et leur volonté d'appuyer les travaux prévus; b) sur le plan politique, les villes, régions et pays participant se caractérisent par la stabilité de leur situation, leur volonté et leur engagement, et des conditions propices à une bonne gouvernance.

Produits

15.77 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017, seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Groupes spéciaux d'experts créés par les organes délibérants : des services urbains de base durables pour tous, en particulier pour ce qui est de la planification, de la législation et du financement urbains (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport biennal sur l'état des services urbains de base (2);
 - ii) Publications isolées : publication sur l'Initiative pour la mobilité électrique dans les villes mettant l'accent sur la contribution de l'initiative à l'amélioration de la qualité de l'air (1); code de l'efficacité énergétique et de l'économie des ressources dans la construction dans les pays tropicaux, mettant l'accent sur leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'air (1); publication sur le renforcement de la sécurité en milieu urbain grâce à la mobilité urbaine (1);

- iii) Activités ou documentation techniques : notes de politique générale sur des services urbains de base durables et intégrés qui profitent à tous visant à appuyer la mise en œuvre de mesures permettant d'atteindre les objectifs de développement durable (4);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs sur l'amélioration de la planification et de la législation urbaines relatives à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain, notamment par l'apport d'un appui à l'Initiative mondiale sur les eaux usées et au programme de travail d'ONU-Eau (14); services d'assainissement en milieu urbain, y compris services de gestion des déchets (3); services énergétiques durables (3); services consultatifs sur l'appui aux autorités locales et aux institutions nationales et régionales en vue de l'amélioration de l'accès aux services urbains de base grâce à la planification, à la législation et aux finances urbaines (4); élaboration de programmes de services urbains de base dans le cadre du développement urbain intégré, sûr et durable qui profite à tous (7); services consultatifs sur l'intégration des principes et des pratiques de promotion de la sécurité urbaine dans les programmes de mobilité urbaine (3);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages et ateliers d'orientation à l'intention des responsables politiques sur la planification, la législation et les finances urbaines au service de l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les villes (6); ateliers régionaux sur la législation relative à la conception de codes de construction pour des bâtiments durables et économes en énergie, l'accent étant mis sur leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'air (1); ateliers sur la législation urbaine relative à la conception de bâtiments durables dans les pays tropicaux (2); élaboration d'une stratégie locale et d'ateliers de renforcement des capacités sur le thème Eau, assainissement et hygiène ainsi que d'autres manifestations mettant l'accent sur la planification et la législation urbaines comme moyen d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, y compris la gestion des déchets (6); séminaire sur la gestion et l'évacuation durables des eaux en milieu urbain, l'accent étant mis sur la planification, la législation et les finances urbaines (3); programmes de formation sur les solutions d'écomobilité dans le cadre d'un développement urbain durable et intégré qui profite à tous, mettant l'accent sur leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'air (4); ateliers consacrés aux thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'accès à des services énergétiques modernes dans le cadre d'un développement urbain durable et intégré qui profite à tous (8); ateliers de formation sur l'adaptation des méthodes d'évaluation de la sécurité aux femmes et aux filles dans les transports en commun, à l'aide des technologies mobiles (3);
 - iii) Projets opérationnels : projets pilotes de promotion de l'accès durable aux services urbains de base, l'accent étant mis sur la planification, la législation et les finances urbaines (6); appui au renforcement des capacités de préinvestissement, en coopération avec des partenaires de développement, l'accent étant mis sur le financement des services urbains de base dans le cadre d'un développement durable et intégré qui profite à tous (6); projets pilotes de services d'approvisionnement en eau durables et intégrés qui profitent à tous en milieu urbain (12); efficacité énergétique, énergies renouvelables et accès à des services énergétiques modernes dans le cadre d'un développement durable et intégré qui profite à tous, l'accent étant mis sur leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'air (4); projets relatifs à l'écomobilité urbaine (réseaux de transport rapide par bus, Initiative pour la mobilité électrique dans les villes, transports non motorisés), l'accent étant sur la contribution de ces moyens de transport à l'amélioration de la qualité de l'air (8); amélioration de l'accès aux services d'assainissement, y compris des services de gestion des déchets, dans un certain nombre

d'agglomérations urbaines dans le cadre d'un développement urbain durable et intégré qui profite à tous (5).

15.78 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 15.18.

Tableau 15.18 Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 812,7	1 812,7	9	9
Autres objets de dépense	281,2	272,4	–	–
Total partiel	2 093,9	2 085,1	9	9
Ressources extrabudgétaires	65 027,6	64 280,6	14	14
Total	67 121,5	66 365,7	23	23

15.79 Un montant de 1 812 700 dollars est prévu pour financer neuf postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 AL). Le montant de 272 400 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrira les services de consultants, les honoraires d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. La réduction nette de 8 800 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

15.80 Durant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources budgétaires d'un montant de 64 280 600 dollars, en baisse de 747 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettraient de financer 14 postes (11 d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 3 d'agent local) ainsi que d'autres dépenses liées à l'exécution du sous-programme 4 (Services urbains de base). L'accent sera mis sur le renforcement des cadres politiques et institutionnels en vue d'élargir l'accès aux services de base en milieu urbain et d'améliorer les niveaux de vie des citoyens pauvres. À ce titre, on aidera les autorités locales, régionales et nationales responsables des questions urbaines et d'établissements humains à formuler et à appliquer les politiques qui conviennent. La pollution, notamment la pollution atmosphérique causée par le secteur industriel, fera l'objet des activités entreprises au titre de la mobilité urbaine et de l'énergie.

Sous-programme 5 **Logement et assainissement des bidonvilles**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 822 100 dollars

15.81 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service du logement et de l'amélioration des bidonvilles. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Service 1 se compose du Groupe de l'amélioration des bidonvilles et du Groupe du logement.

Tableau 15.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'accès à des logements convenables et viables, améliorer le niveau de vie dans les bidonvilles et endiguer l'apparition de nouveaux bidonvilles, en associant toutes les parties

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de logement, conformément aux principes de la Stratégie mondiale du logement, et promotion de l'application du droit à un logement convenable en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie suffisant	i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des politiques, stratégies et programmes de logement améliorés conformes aux principes de la Stratégie mondiale du logement	Objectif	35	–	–
		Estimation		32	–
		Résultats effectifs			30
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des cadres ou programmes empêchant les expulsions illégales	Objectif	22	32	30
		Estimation		15	30
		Résultats effectifs			6
	iii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui mettent en œuvre des codes, des règlements ou des mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat	Objectif	35	3	2
		Estimation		18	2
		Résultats effectifs			2
b) Amélioration des politiques, stratégies et programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition	i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui améliorent leurs politiques et stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition	Objectif	36	–	–
		Estimation		30	–
		Résultats effectifs			28
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui mettent en œuvre des programmes participatifs d'assainissement durable des bidonvilles et de prévention de leur apparition	Objectif	48	30	21
		Estimation		34	21
		Résultats effectifs			8
c) Renforcement des capacités des populations vivant dans les bidonvilles de défendre leur propre cause et de collaborer avec les autorités nationales et locales qui mettent en œuvre des politiques et programmes favorisant l'accès à un logement convenable et l'amélioration du niveau de vie dans les bidonvilles	i) Augmentation de la représentation des populations dans les organes de coordination des pays partenaires, comme les comités nationaux pour Habitat	Objectif	27	–	–
		Estimation		9	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de populations des pays partenaires qui sont dotées des moyens de diriger et de mettre en œuvre des initiatives	Objectif	36	–	–
		Estimation		26	–
		Résultats effectifs			12

Facteurs externes

15.82 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les risques liés à des changements de gouvernement susceptibles de ralentir le progrès des initiatives dans les domaines du logement et

des biens fonciers sont minimales; b) les États Membres accueillent favorablement les principes directeurs et les recommandations formulés; c) la stabilité sociale et politique règne dans les zones où des projets sont mis en œuvre.

Produits

15.83 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Groupes spéciaux d'experts dont le mandat a été créé par les organes délibérants : points clefs de la Stratégie mondiale du logement (4); systèmes, méthodes et mécanismes de suivi en matière d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (2); réunion d'un groupe d'experts en vue de l'élaboration de guides pratiques sur la mise en œuvre de politiques d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition conformément au Nouveau Programme pour les villes (1); réunions, en collaboration avec des partenaires concernés, sur les points clefs de la Stratégie mondiale du logement (2); manifestations mondiales et régionales visant à promouvoir des méthodes durables d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition associant toutes les parties dans le cadre du Forum urbain mondial, de conférences internationales tripartites et de « Habitat III » (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : série de documents thématiques visant à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement au niveau national (1); tendances mondiales en matière d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition, suite à la mise en œuvre des recommandations issues d'Habitat III et des objectifs de développement durable (1); publication sur des politiques, stratégies et programmes durables et ouverts à tous d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (1); publication sur les incidences de la participation des habitants aux programmes, stratégies et politiques d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (1);
 - ii) Activités ou documentation techniques : directives méthodologiques visant à appuyer les points clefs de la Stratégie mondiale du logement au niveau des pays (7); guide technique concernant les méthodes et systèmes de suivi en matière d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (1); guide technique sur les enseignements à appliquer pour généraliser l'amélioration des bidonvilles (1); guide technique visant à promouvoir des méthodes d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition axées sur l'aménagement urbain (1); principes directeurs sur les modèles de financement et les stratégies de mobilisation des ressources en faveur de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention de leur apparition (1); module de formation sur la réalisation de projets communautaires (1); système de participation et de gouvernance électroniques en matière d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (1); document d'orientation sur la prise de décisions participative et le recours à une méthode axée sur les droits de l'homme dans le cadre de l'élaboration de projets participatifs (1); séries de guides sur les points clefs de la Stratégie mondiale du logement (1); module de formation à l'intention des autorités nationales et locales en vue du renforcement des cadres institutionnels pour la gestion communautaire des fonds (8);

- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance aux gouvernements nationaux et aux villes dans le cadre de l'établissement de profils et de stratégies en matière de logement aux niveaux national et municipal qui tiennent compte des points clefs de la Stratégie mondiale du logement (15); appui à l'élaboration d'un cadre opérationnel de coopération Sud-Sud dans les quatre régions au moyen d'ateliers régionaux, de voyages d'étude et de documents sur les meilleures pratiques (4); assistance aux États arabes et aux régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Asie et Pacifique pour l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales d'assainissement des prévention de leur apparition (4); assistance aux gouvernements et autres parties prenantes pour l'établissement de profils urbains nationaux permettant d'évaluer les besoins d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition liés aux thèmes du Nouveau programme pour les villes (4); appui à la mise en place d'espaces d'échange régionaux sur l'amélioration des bidonvilles et la prévention de leur apparition favorisant la coopération Sud-Sud (4); assistance aux équipes de pays pour l'examen des politiques et des cadres réglementaires et la formulation de stratégies d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (4); assistance aux équipes de pays pour la mise en œuvre de stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition (4); assistance aux partenaires du Programme pour l'habitat pour la collecte et l'évaluation de données sur les organismes de coordination qui font davantage appel à la participation de la population et pour la réalisation d'études de cas sur des exemples probants de participation de divers groupes de population et les retombées de cette participation aux niveaux national et local (9);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers pratiques menés en collaboration avec les partenaires concernés aux niveaux national et local sur les points clefs de la Stratégie mondiale du logement (2); ateliers sur les points clefs de la Stratégie mondiale du logement (7), renforcement des compétences des hauts fonctionnaires relatives aux principes d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition, notamment la prévention des expulsions forcées, l'examen des politiques et des cadres réglementaires, les modèles de financement et l'élaboration de stratégies d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition conformes au Nouveau programme pour les villes (4); ateliers sur les moyens efficaces et inclusifs de faire participer divers groupes de population aux travaux des comités nationaux pour Habitat (2); formations à l'intention de représentants et associations d'habitants visant à renforcer les capacités des habitants des bidonvilles (3);
 - iii) Projets opérationnels : projets pilotes sur les points clefs de la Stratégie mondiale du logement (7); projets expérimentaux visant à renforcer la capacité des autorités nationales d'élaborer des stratégies nationales en matière de logement (7); mise en œuvre de projets pilotes d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition (4); création de comités d'habitants de bidonvilles et de fonds gérés par la collectivité (4); élaboration de projets et définition de priorités dans le cadre de projets pilotes en collaboration avec les habitants (13); fourniture de services et de logements à divers groupes vulnérables de la population (4).

15.84 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 15.20.

Tableau 15.20 Ressources nécessaires : sous-programme 5

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	730,5	730,5	3	3
Autres objets de dépense	94,5	91,6	–	–
Total partiel	825,0	822,1	3	3
Ressources extrabudgétaires	65 657,6	87 979,9	21	21
Total	66 482,6	88 802,0	24	24

- 15.85 Le montant de 730 500 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer 3 postes (2 P-4 et 1 AL), comme indiqué dans le tableau 15.20. Le montant de 91 600 dollars prévu au titre des dépenses autres que les postes permettrait de financer les honoraires de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction nette de 2 900 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 15.86 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 87 979 900 dollars, en hausse de 22 322 300 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettront de financer 21 postes (15 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 AL) ainsi que d'autres objets de dépense afin de mener à bien les activités prévues au titre du sous-programme 5 (logement et amélioration des bidonvilles). Dans le cadre du sous-programme, un appui sera fourni aux États Membres pour les aider à analyser leur politique du logement et à établir, en la matière, des stratégies et mesures respectueuses de l'égalité des sexes. À cette fin, on s'emploiera à améliorer les politiques, stratégies et programmes relatifs au logement en dispensant des conseils en matière de politiques et un appui technique et en promouvant des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des autorités nationales et locales qui s'emploient à élaborer des stratégies de logement fondées sur les principes et lignes directrices énoncés dans la Stratégie mondiale du logement. Le sous-programme contribuera également à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes d'amélioration des bidonvilles et de prévention de leur apparition dans le cadre du programme participatif d'amélioration des bidonvilles dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Sous-programme 6 Réduction des risques et relèvement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 897 600 dollars

- 15.87 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la réduction des risques et de la reconstruction. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme

biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Le Service se compose du Groupe de relèvement des établissements humains, du Groupe de la reconstruction de l'habitat et du Groupe de la réduction des risques en milieu urbain.

Tableau 15.21 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains	Augmentation du nombre d'administrations locales, régionales et nationales partenaires ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans	[administrations locales et régionales partenaires]	Objectif	135	26	16
			Estimation		100	16
			Résultats effectifs			78
	[administrations nationales partenaires]	Objectif	14	10	5	
		Estimation		7	5	
		Résultats effectifs			4	
	b) Renforcement de l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains	Accroissement du pourcentage de villes partenaires et autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction urbaine viable comprenant un volet de réduction des risques	Objectif	70	65	60
			Estimation		65	60
			Résultats effectifs			60
c) Amélioration des programmes de remise en état des logements et de l'infrastructure connexe et interventions en cas de crise contribuant à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains	Accroissement du pourcentage de programmes de remise en état de logements provisoires contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe	Objectif	50	45	40	
		Estimation		45	40	
		Résultats effectifs			40	

Facteurs externes

15.88 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il existe un environnement permettant de faire face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexe et il est demandé de renforcer la résilience des villes; b) les partenaires acceptent les conseils d'ONU-Habitat concernant le développement urbain durable, notamment la résilience des villes.

Produits

15.89 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : publication concernant des conseils sur l'élaboration de plans d'action largement représentatifs concernant la résilience des zones urbaines axés sur l'aménagement durable des villes et sur la législation et l'économie urbaines (1); publications/directives sur la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain mettant l'accent sur l'urbanisme et sur la législation et l'économie urbaines (2); rapport sur le renforcement de la résilience des villes dans les États fragiles, tendances et meilleures pratiques, mettant l'accent sur le rôle de l'urbanisme, ainsi que de la législation et de l'économie urbaines (1); rapport/examen biennal des tendances en matière de relèvement des établissements humains (1); ONU-Habitat : 20 ans d'interventions humanitaires (1);
 - ii) Activités ou documentation techniques : normes et certification concernant l'évaluation de la résilience, soulignant l'importance de l'urbanisme, de la législation et de l'économie urbaines en matière de constitution d'une capacité collective de réaction (1); instructions permanentes pour des interventions humanitaires efficaces et rapides en milieu urbain (1); activités de secours d'urgence, à savoir : un éventail de méthodes et un vade-mecum sur le relèvement durable des établissements humains, la reconstruction de logements (planification), le droit au logement, les droits fonciers et les droits de propriété (législation), et les moyens de subsistance en milieu urbain (économie) (1); profils de villes et de quartiers (1);
- b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs sur l'intégration des principes et pratiques relatifs à la résilience dans l'aménagement du milieu urbain et dans la législation et l'économie urbaines (6); services consultatifs et services de coordination pour un relèvement rapide en cas de crise urbaine (4); services consultatifs et services de coordination d'urgence pour le relèvement durable des établissements humains et la reconstruction de logements en milieu urbain (4);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stage sur les profils de villes en matière de résilience, axé sur l'urbanisme, la législation et l'économie urbaines (3); formation, à l'intention des décideurs et des intervenants en cas de crise, sur le relèvement durable des établissements humains et la reconstruction de logements axée sur la législation du logement, le droit foncier et le droit de la propriété, ainsi que les moyens de subsistance en milieu urbain (1); stage sur le relèvement durable des établissements humains, notamment sur la reconstruction de logements en milieu urbain (1);
 - iii) Projets opérationnels : initiatives nationales pour la résilience des villes s'inscrivant dans le cadre de politiques nationales d'urbanisation (7); projets opérationnels pour l'établissement de profils de villes en matière de résilience et la réduction des risques de catastrophe axés sur des approches sans exclusive (fondées sur les droits), intégrées et durables (4); projet régional pour la résilience des villes (3); projet d'intervention visant à améliorer les conditions de vie des populations touchées par des crises (10); projets opérationnels de relèvement rapide axés sur un relèvement durable des établissements humains, notamment la reconstruction de logements urbains (4);
 - iv) Réunions et activités interorganisations et apports à des produits communs : réunions du Comité permanent interorganisations (12); réunions de groupement du Comité

permanent interorganisations (4); coordination des donateurs par l'intermédiaire du groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence; coordination interorganisations par l'intermédiaire du groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence; appui au Coordonnateur des opérations humanitaires, aux équipes de pays pour l'action humanitaire et aux équipes de pays des Nations Unies; coordination du personnel détaché par des donateurs; coordination de la réunion des principaux représentants du Comité permanent interorganisations (1).

15.90 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 15.22

Tableau 15.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>2014-2015</i>			
Budget ordinaire				
Postes	775,7	775,7	4	4
Autres objets de dépense	125,7	121,9	–	–
Total partiel	901,4	897,6	4	4
Ressources extrabudgétaires	68 735,5	81 606,5	21	21
Total	69 636,9	82 504,1	25	25

15.91 Le montant de 775 700 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer 4 postes (2 P-4 et 2 AL), comme indiqué au tableau 15.22. Le montant de 121 900 dollars prévu au titre des dépenses autres que les postes permettrait de financer les honoraires de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction nette de 3 800 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

15.92 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 81 606 500 dollars, en hausse de 12 871 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettront de financer 21 postes (16 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 2 G(AC) et 4 AL) ainsi que d'autres objets de dépense afin de mener à bien les activités prévues au titre du sous-programme 6 (réduction des risques et amélioration). Le sous-programme permettra aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de relèvement et de reconstruction propices au développement urbain durable. Il s'agira en particulier de faciliter la coordination, d'appuyer la réduction des risques en milieu urbain, le relèvement des établissements humains et la remise en état des logements, d'apporter un concours technique pour promouvoir le relèvement et la reconstruction durables des établissements.

Sous-programme 7

Recherche et renforcement de capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 786 100 dollars

- 15.93 Le sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service de la recherche et du renforcement des capacités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Service est composé du Groupe de la recherche, du Groupe du renforcement des capacités et du Groupe des observatoires urbains mondiaux.

Tableau 15.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
<i>Objectif de l'Organisation : Améliorer les connaissances concernant l'urbanisation viable et les capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes fondés sur les faits aux niveaux local, national et mondial</i>						
a) Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain	i) Augmentation du nombre d'observatoires urbains employant les mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat	Objectif	325	300	274	
		Estimation		300	274	
		Résultats effectifs			274	
	ii) Nombre d'instituts nationaux de la statistique partenaires produisant des données et indicateurs urbains	Objectif	35	35	15	
		Estimation		25	15	
		Résultats effectifs			15	
b) Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation durable aux niveaux local, national et mondial	i) Nombre d'administrations locales et nationales ayant utilisé les publications phares d'ONU-Habitat et la base de données relatives aux pratiques optimales pour formuler leurs politiques [administrations locales]	Objectif	350	500	–	
		Estimation		300	400	
		Résultats effectifs			200	
		[administrations nationales]	Objectif	30	50	–
			Estimation		10	40
			Résultats effectifs			10
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national	Objectif	13	20	10	
		Estimation		10	10	
		Résultats effectifs			7	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement de la capacité des autorités nationales et locales et des partenaires de formuler et d'appliquer des politiques ou des programmes reposant sur des données factuelles	Augmentation du nombre d'autorités nationales et locales partenaires et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui formulent des politiques et programmes reposant sur des données factuelles	Objectif	20	15	10
		Estimation		12	10
		Résultats effectifs			10

Facteurs externes

- 15.94 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes d'aide au développement, les institutions financières, les gouvernements et le secteur privé continuent de manifester, outre leur intérêt, leur volonté d'appuyer le programme de travail; b) les villes, régions et pays participants font preuve de stabilité politique, de volonté et d'engagement, et mettent en place des conditions propices à une bonne gouvernance.

Produits

- 15.95 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts créés par des organes délibérants : réunion sur les résultats et les méthodes de recherche de l'Atlas of urban expansion (Atlas de l'expansion urbaine) (1); réunion sur les objectifs de développement durable et l'observation des zones urbaines (1); évaluation des capacités nécessaires pour atteindre les objectifs du Nouveau Programme pour les villes (2); ateliers thématiques sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable concernant les villes (2); réunions mondiales des universités sur la réalisation des objectifs de développement durable (2); création de laboratoires urbains, sous l'égide des maires, aux fins du suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la communication d'informations à ce sujet (4); application du principe de responsabilité aux activités de suivi des progrès et des résultats obtenus dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, et d'établissement de rapports à ce sujet (1); suivi de l'Indice de prospérité des villes : méthodes et résultats (3);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur les villes dans le monde* (rapport principal d'ONU-Habitat) (1); version abrégée du *Rapport sur les villes dans le monde* (1);
 - ii) Publications isolées : *Atlas on city growth* (1); publication de mises à jour des rapports sur les bidonvilles, y compris des données sur les villes (1); rapport sur les 300 villes utilisant l'Indice de prospérité des villes : analyses et résultats (1); rapport régional sur le Nouveau Programme pour les villes (1); rapports régionaux sur les questions d'urbanisation durable (2); rapport sur l'état des villes par pays (1) rapport sur l'état des inégalités en zone urbaine : objectifs 10 et 11 des objectifs de développement durable (1);
 - iii) Manifestations spéciales : manifestation organisée en marge d'Habitat III sur l'Indice de prospérité des villes et les pratiques optimales (1); manifestation organisée en marge d'Habitat III sur l'expansion urbaine (1);

- iv) Activités ou documentation techniques : directives sur le suivi des zones urbaines grâce à l'Indice de prospérité des villes (1); données ouvertes sur les indicateurs urbains (1); directives de formation aux activités de suivi des villes durables et de communication des données à ce sujet dans le cadre des objectifs de développement durable (mécanismes d'application du principe de responsabilité) (2); ressources et produits intellectuels sur le Nouveau Programme pour les villes et l'Initiative pour la prospérité des villes aux fins de la formation des formateurs (8); création, à l'appui du Nouveau Programme pour les villes, du Centre de formation supérieure sur l'urbanisme (1); Atlas de l'expansion urbaine (1); plans d'actions et recommandations pratiques concernant l'Initiative pour la prospérité des villes (1); rapport sur le suivi de l'environnement urbain : connectivité des rues, espace public et agglomérations : analyses et résultats (1); suivi des inégalités salariales dans les villes : volet de l'Indice de prospérité des villes concernant l'égalité et liens avec l'objectif 10 des objectifs de développement durable (1); base de données mondiales sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable (1); élaboration de nouveaux programmes sur les domaines thématiques du Nouveau Programme pour les villes (2); élaboration de descriptifs de programme de pays en collaboration avec les bureaux régionaux et les services thématiques (25);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers : programmes de formation à la résolution de problèmes grâce à coopération Sud-Sud et à la coopération entre villes (4); séminaires et ateliers visant à mieux faire connaître et comprendre aux gouvernements les conséquences de l'étalement urbain et des faibles densités de population sur la croissance urbaine durable (4); formation des décideurs : laboratoires urbains, dirigés par les maires, dans le cadre d'Habitat III (2); manifestations mondiales, organisées à l'intention des universités et des établissements de formation en marge d'Habitat III, sur le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (10); conférences mondiales sur les domaines clefs du développement (46).

15.96 La répartition des ressources pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 15.24.

Tableau 15.24 Ressources nécessaires : sous-programme 7

	<i>Ressources</i> (milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 392,0	3 392,0	12	12
Autres objets de dépense	406,6	394,1	–	–
Total partiel	3 798,6	3 786,1	12	12
Fonds extrabudgétaires	18 395,2	23 591,4	14	14
Total	22 193,8	27 377,5	26	26

15.97 Le montant de 3 392 000 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer 12 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 1 AL), comme indiqué dans le tableau 15.24. Le montant de 394 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les honoraires de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de

fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction nette de 12 500 dollars, qui concerne principalement les voyages et les frais généraux de fonctionnement, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

- 15.98 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 23 591 400 dollars, soit une hausse de 5 196 200 dollars, permettraient de financer 14 postes (10 P et 4 AL), comme indiqué dans le tableau 15.24, ainsi que d'autres objets de dépense afin de mener à bien les activités prévues au titre du sous-programme 7 (recherche et renforcement de capacités). Les activités prévues dans le cadre du sous-programme porteront en particulier sur un certain nombre de projets concernant des données et des informations, notamment ayant trait à l'Indice de prospérité des villes, au tracé des rues et à l'espace public, à la sécurité d'occupation, aux bidonvilles et aux inégalités salariales, afin d'améliorer le suivi des conditions et de l'évolution urbaines. Ainsi, les données et informations disponibles seront analysées afin d'en tirer des savoirs et des idées à partir desquels on pourra améliorer l'élaboration et l'application de politiques, le but étant de mieux connaître les questions d'urbanisation durable. Afin de renforcer les capacités des autorités nationales et locales ainsi que des partenaires à établir des politiques et des programmes fondés sur l'analyse des faits, les activités prévues dans le cadre du sous-programme seront menées en collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat et un Centre de formation supérieure sur l'urbanisme sera mis en place par ONU-Habitat.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 817 300 dollar

- 15.99 Les activités d'appui au programme incomberont à la Division de la gestion et des opérations, dont les fonctions portent, entre autres, sur la gestion des ressources, la mobilisation des ressources, la planification des programmes et la communication de données les concernant, le contrôle, ainsi que les questions juridiques. La Division coordonnera les questions liées à la mobilisation des ressources, la gestion et l'administration des ressources financières et humaines, la gestion des projets, les services d'appui informatique et communications, les systèmes de gestion des informations et du savoir, les modalités de fonctionnement, les fonctions juridiques et les fonctions de contrôle et d'assurance qualité, y compris la gestion axée sur les résultats ainsi que la planification et le suivi des programmes et l'établissement de rapports y relatifs. L'Office des Nations Unies à Nairobi apporte un appui à ONU-Habitat, notamment en matière d'administration financière et de comptabilité, d'administration des ressources humaines, de directives opérationnelles et de modes de fonctionnement ainsi que de services informatique et communications. D'autres prestataires, dont le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, lui apportent également une assistance opérationnelle aux niveaux national et régional.

Produits

- 15.100 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Planification des programmes, budget et comptabilité : définition et suivi du cadre de référence en matière de gestion des projets et établissement de rapports à ce sujet (4); rapports financiers exhaustifs sur l'exercice biennal 2014-2015 établis régulièrement à l'intention de la direction, du Comité des représentants permanents, du Siègne de l'ONU,

- des donateurs et des autres partenaires (30); rapports sur l'exécution du budget et prévisions financières (8); principaux indicateurs de résultats en matière de gestion financière (1); cadre stratégique pour la période 2020-2021 (1); programme de travail et budget pour 2018-2019 (1); programme de travail annuel (2); mise à jour des instruments de gestion axée sur les résultats : élaboration de politiques, d'un guide et manuel de formation concernant la gestion axée sur les résultats (3); documents visant à appuyer les mécanismes intergouvernementaux (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et Comité du programme et de la coordination) (1); résolution du Conseil d'administration sur le budget-programme (1);
- ii) Gestion des ressources humaines : fonctionnalités d'Umoja liées à la gestion des ressources humaines (1); amélioration des procédures de recrutement afin de les rendre plus efficaces (1); mise à jour des accords de prestation de services passés avec les prestataires (1); mise en place d'un cadre permettant de promouvoir l'équilibre entre les sexes et une représentation géographique équilibrée pour tous les nouveaux recrutements et de suivre systématiquement ces questions (1);
- iii) Services de contrôle interne : rapports d'examen du Programme pour les cadres supérieurs (4); rapports annuels sur le plan stratégique (2); rapport à l'Assemblée générale sur l'exécution des programmes pour 2014-2015 (1); rapports du Système intégré de suivi (4); coordination du suivi des produits fournis, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès et de l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre du Système intégré de suivi et du Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité (1); évaluation des capacités d'application du système de gestion axée sur les résultats mis en place par ONU-Habitat (1); rapports sur l'application des recommandations d'audit (8);
- iv) Activités ou documentation techniques : directives générales aux fins de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et de la mise en œuvre d'Umoja (1); politiques et directives de gestion du risque institutionnel (1); outil de gestion de projets/feuille de suivi des résultats IPSAS (12); amélioration des outils de gestion de l'information et du savoir : outils de renforcement des connaissances accessibles en libre-service sur l'intranet, outils de partage du savoir et de collaboration, progiciel de gestion des contenus et outils de gestion des connaissances accessibles sur le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité (1); amélioration du système externe de partage des connaissances : création de quatre réseaux sur le portail Urban Gateway et de fonctionnalités rémunératrices afin d'assurer la viabilité du portail, et outils de promotion visant à accroître la collaboration et le partage de connaissances (1); renforcement de l'infrastructure informatique et communications et des systèmes permettant l'exploitation d'Umoja dans tous les bureaux principaux (1); mise à jour du plan de continuité des opérations (1); base de données des accords et instruments juridiques conclus par ONU-Habitat (1); mise à jour des accords et instruments juridiques conclus par ONU-Habitat sur Habnet (1); directives sur l'utilisation des accords et instruments juridiques conclus par ONU-Habitat (1); politiques et procédures d'approbation des accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat (1); accords de coopération à long terme et nouveaux modèles tenant compte des spécificités régionales et thématiques (éléments fondamentaux et normatifs) (6); élaboration d'un plan des priorités de financement (2); tenue à jour et élargissement du système d'information sur la documentation et des connaissances spécialisées (20); appels spéciaux aux États Membres (1); révision des directives régissant le fonctionnement du Groupe consultatif sur les projets (1); liste de points à

vérifier pour la notation et l'approbation des projets utilisée par le Groupe consultatif sur les projets (1); révision et mise à jour du manuel de gestion du cycle de projets (1);

- v) Services consultatifs : consultations avec les donateurs (sujets de fond, travaux normatifs, projets) (16); fourniture à tous les bureaux d'ONU-Habitat d'un appui concernant l'élaboration des accords et instruments juridiques et l'assurance qualité (1); représentation d'ONU-Habitat devant le Tribunal du contentieux administratif (1); réunions consacrées au suivi des projets et à la formation (10); fourniture d'un appui en matière d'élaboration de projets et d'assurance qualité (1);
- vi) Stages, séminaires et ateliers : formation et mentorat (gestion axée sur les résultats) (8); formation sur : a) les directives sur l'utilisation des accords et instruments juridiques conclus par ONU-Habitat; les politiques et procédures d'approbation des accords; d'autres questions juridiques (5); formation aux outils de gestion de l'information et du savoir : amélioration du cadre de coordination de l'information, supports de formation sur les systèmes de gestion de l'information et du savoir et formation à ces systèmes (4); formation à la gestion de projet axée sur les résultats (6); stages sur le suivi de projets (6);

15.101 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 15.25.

Tableau 15.25 **Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 779,6	1 779,6	7	7
Autres objets de dépense	107,7	37,7	–	–
Total partiel	1 887,3	1 817,3	7	7
Fonds extrabudgétaires	8 326,7	7 837,9	32	32
Total	10 214,0	9 655,2	39	39

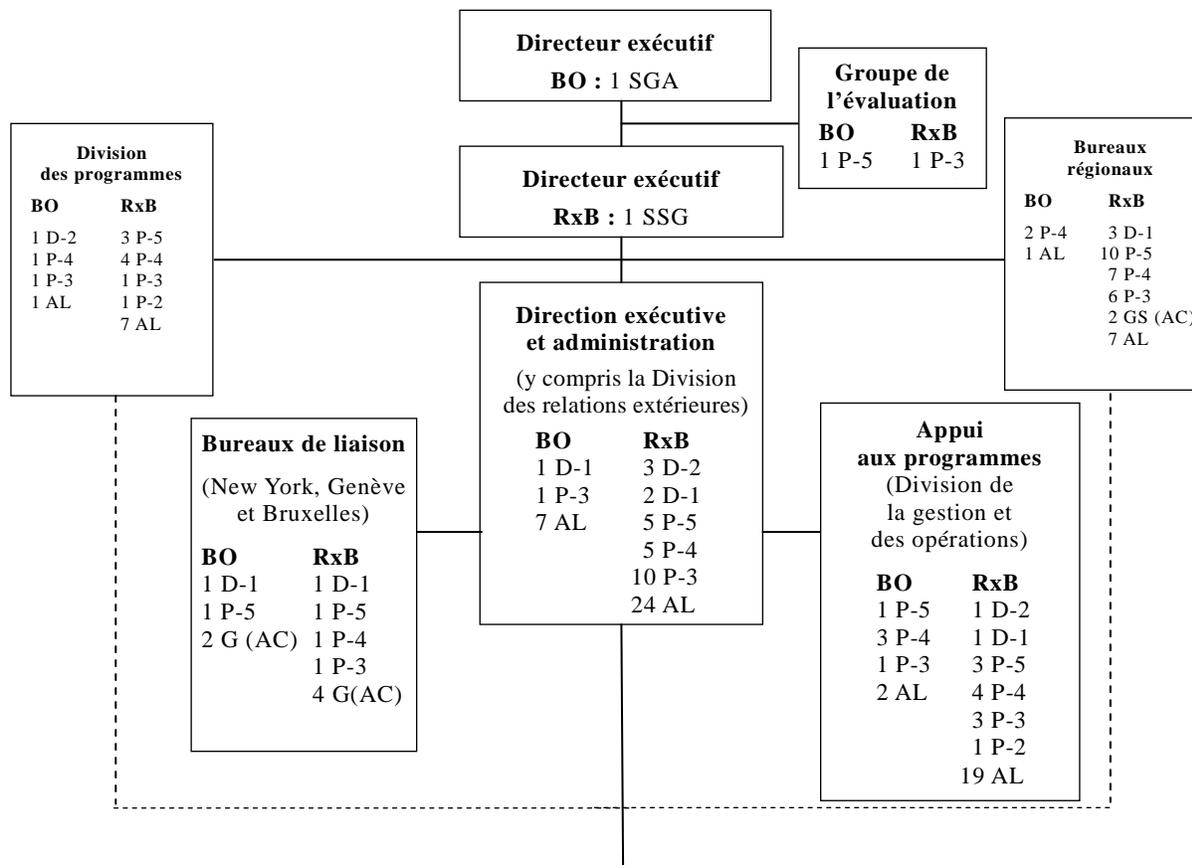
15.102 Le montant de 1 779 600 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer 7 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 AL), comme indiqué dans le tableau 15.25.

15.103 Le montant de 37 700 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les honoraires de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires. La réduction nette de 70 000 dollars, qui concerne principalement les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les voyages, tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

15.104 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 7 837 900 dollars, soit une baisse de 488 800 dollars, permettraient de financer 32 postes (13 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 19 AL) ainsi que d'autres objets de dépense afin de mener à bien les activités prévues au programme de travail d'ONU-Habitat.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2016-2017



Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains (sous-programme 1)		Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain (sous-programme 2)		Service de l'économie urbaine (sous-programme 3)		Service des services urbains de base (sous-programme 4)		Service du logement et de l'amélioration des bidonvilles (sous-programme 5)		Service de la réduction des risques et de la reconstruction (sous-programme 6)		Service de la recherche et du renforcement des capacités (sous-programme 7)	
BO	RxB	BO	RxB	BO	RxB	BO	RxB	BO	RxB	BO	FxB	BO	FxB
1 P-5	1 D-1	1 D-1	1 P-5	2 P-5	1 D-1	1 P-5	1 D-1	1 P-4	1 D-1	1 P-3	1 D-1	1 D-1	3 P-5
1 P-4	2 P-4	1 P-5	1 P-4	2 P-4	3 P-4	1 P-4	1 P-5	1 AL	1 P-4	2 AL	2 P-5	1 P-5	1 P-4
2 P-3	1 P-3	1 P-4	1 P-3	2 P-3	3 P-3	2 P-3	1 P-4		2 P-3		2 P-4	4 P-4	3 P-3
1 AL	3 AL	1 P-3	1 P-2	2 P-2	2 AL	1 P-2	2 P-3		3 P-2		1 P-3	3 P-3	2 P-2
		1 AL	3 AL	3 AL		3 AL	1 P-2		2 AL		2 P-2	2 P-2	4 AL
							3 AL				1 AL	1 AL	1 AL

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/68/7)

Le Comité compte que les postes vacants seront rapidement pourvus (par. IV.103).

ONU-Habitat a réussi à ramener les délais de recrutement de 123 jours (en 2013) à 75 jours pour les postes dont le recrutement dépend de lui. Il a pour objectif de réduire encore ce délai à 55 jours d'ici à décembre 2015.

ONU-Habitat a adopté une démarche active en matière de planification des successions pour les postes devant se libérer à la suite d'un départ à la retraite, pour lesquels il entame les procédures de recrutement au moins six mois à l'avance. Il a aussi mis en place une politique qui facilite la mobilité interne des fonctionnaires qualifiés et les encourage à postuler aux postes vacants, ce qui a permis de raccourcir encore les délais de recrutement.

Comité des commissaires aux comptes

(A/69/5/Add.9)

ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre au point, en amont de son prochain plan stratégique pour 2014-2019, une politique de gestion axée sur les résultats assortie d'un manuel de mise en œuvre précis décrivant les procédures de suivi et d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports à ce sujet (par. 25).

ONU-Habitat compte finir de mettre au point sa politique de gestion axée sur les résultats et son manuel de mise en œuvre d'ici au premier trimestre 2015. Il a distribué le projet de politique, auquel des contributions ont été apportées. Ce projet est en cours de révision.

ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer son suivi de l'exécution du budget alloué aux projets en :

- a) mettant en place des dispositifs de contrôle fiables de l'utilisation des fonds alloués aux projets afin que ceux-ci soient réaffectés comme il se doit;
- b) collaborant avec le Siège de l'Organisation pour remédier aux lacunes du contrôle budgétaire dans le Système intégré de gestion (par. 29).

ONU-Habitat, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, a renforcé les dispositifs de contrôle de la disponibilité des fonds afin de remédier aux lacunes signalées. Avec la mise en service imminente d'Umoja, les procédures récemment mises au point vont permettre de résoudre les problèmes de contrôle budgétaire du Système intégré de gestion.

Annexe III

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>Paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles)			
15.81 b) i)	Rapport annuel faisant état d'expulsions forcées et présentant des solutions de substitution	1	ONU-Habitat optimise la présentation de ses rapports : la question des expulsions forcées sera traitée dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement.
Total partiel		1	
Total		1	